

Rapport Annuel

2025

SOGEBEL

CONTENU

PERFORMANCE FINANCIÈRE 24-25	2
SOGEBEL EN 2025	3
MOT DU PRESIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
RAPPORT DE GESTION	10
PORTEFEUILLE DE CREDIT	13
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS	17
SOMMAIRE FINANCIER	22
LE PRODUIT NET BANCAIRE	23
RENTABILITÉ	27
LIQUIDITÉ ET PLACEMENTS	28
STRUCTURE FINANCIÈRE & CAPITAL	29
PROPOSITION DE DIVIDENDES	30
LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	32

Performance Financière 24-25

REVENUS
D'INTÉRÊTS NETS

497.3

497

447

533

TAUX
IMPRODUCTIFS

7.45%

7.45

9.79

4.1

RESULTATS
NETS

161.5

161.5

116.7

183.1

PORTEFEUILLE
CREDIT NET

4,817

4,817

5,002

5,134

PORTEFEUILLE
DEPÔTS

8,168

8,168

8,186

8,430

DEPÔTS/
ACTIF TOTAL

68.9%

68.9

69.55

69.35

SOGEBEL

SOGEBEL EN 2025

3 SUCCURSALES



Trois points d'accès offrant des solutions bancaires complètes, assurant proximité et efficacité pour répondre à l'ensemble de vos besoins financiers.

SERVICE PERSONNALISÉ



Une approche bancaire centrée sur le client. Profitez d'un service, où les experts s'engagent à comprendre vos besoins financiers individuels et à y répondre de manière proactive.

7 SOLUTIONS D'ÉPARGNE



Explorez sept options d'épargne flexibles pour concrétiser des projets. Des solutions adaptées aux besoins d'épargne personnels et professionnels, pour un avenir financier solide.

PRODUITS SUR MESURE



Des solutions financières adaptées à la réalité assurent une approche capable d'atteindre vos objectifs financiers

ONE STOP SHOP



Simplifiez vos finances avec notre guichet unique. Tous les besoins bancaires comblés en un seul endroit, pour une expérience pratique et efficace.

5 SOLUTIONS FINANCEMENT IMMOBILIER



Facilitez vos projets avec cinq options de financement immobiliers. Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour concrétiser vos ambitions en toute confiance.

Mot du **President Directeur Général**



Chers actionnaires,

Mesdames, Messieurs les actionnaires, chers invités,

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom propre, j'ai le privilège et le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 37ème Assemblée Générale Ordinaire de la Société Générale Haïtienne de Banque d'Epargne et de Logement S.A. (SOGEBEL).

L'année budgétaire 2025, comme celle qui l'a précédée a vu les troubles sociaux, politiques et ceux liés à l'insécurité se perpétuer, en dépit des promesses du Conseil Présidentiel de Transition (CPT). Cette dégradation du climat sécuritaire a surtout sévi dans l'aire métropolitaine et les départements de l'Artibonite et du Centre, avec le triste bilan de plus 8,000 décès enregistrés et environ 1,2 million de personnes déplacées.

Toutefois ce tableau tragique, ne peut pas occulter le niveau insoupçonné de résilience de toutes les couches socioéconomiques de la population haïtienne. Celle-ci a pris

différentes formes comme la relocalisation des activités de beaucoup d'entreprises, soit dans le périmètre de la commune de Pétion-Ville soit dans le département du Nord ou la poursuite d'activités commerciales informelles dans les zones dites de non-droit.

En dépit de cette posture courageuse des agents économiques, le Produit Intérieur Brut (PIB) d'Haïti s'est contractée de 2.7% après six années de baisses consécutives. Ce qui représente, jusqu'ici, l'un des épisodes de destruction de richesses les plus importants de ces cinquante dernières années.

Le secteur de la construction, dont l'évolution représente, un assez bon indicateur du marché de l'immobilier, a malheureusement suivi la même tendance que le PIB, en affichant une baisse de 6.4% en 2025, après s'être contracté de 7.55 en 2024.

Le taux d'inflation toujours très élevé, 28.3% en moyenne annuelle, a fortement entamé le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population où se retrouve une bonne partie de la clientèle de la SOGEBEL.

La destruction ou la mise à sac de nombreux immeubles, dans l'aire métropolitaine a globalement impacté le marché immobilier principal de la SOGEBEL en ajoutant des éléments d'incertitude qui pourraient perdurer jusqu'à une véritable sortie de crise, que nous appelons de tous nos vœux.

De plus la réponse inadéquate des pouvoirs publics à cette situation de crise multidimensionnelle, a aggravé certaines vulnérabilités qui devront être adressées de manière résolue au moment de la reprise tant attendue.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le contexte globalement déprimant, que je viens de vous décrire, n'a pas empêché à la SOGEBEL d'obtenir des profits supérieurs à ceux de l'exercice écoulé mais vous servira de repère pour juger les efforts déployés par votre banque au cours de l'exercice écoulé.

Ainsi notre profit net a été supérieur de 38% à celui de l'exercice précédent, totalisant 161.0 millions de gourdes contre 116.7 millions de gourdes

Notre Directrice Générale, aura le privilège, de vous faire une présentation détaillée de notre rapport de Gestion et de notre proposition de budget pour l'année budgétaire 2026.

Je dois, toutefois, reconnaître, que nous devons adresser, dès que possible, l'application d'une règle prudentielle, récemment édictée par la BRH qui représente un handicap important dans la gestion financière de la SOGEBEL, en raison de notre spécialisation dans le financement de l'immobilier.

Cette disposition affecte nos ratios prudentiels et réduit sensiblement notre capacité à distribuer des dividendes en lien avec les attentes légitimes de nos actionnaires.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans ce contexte particulier, et pour continuer à préserver la capacité de croître de votre Société, le Conseil d'Administration soumet une proposition de distribution de dividendes de 30 millions de gourdes soit 50 gourdes par action libérée.

Pour continuer à créer de la valeur pour ses actionnaires, le Conseil d'Administration a instruit sa Direction Générale, d'accélérer, l'exécution des plans d'actions découlant des axes stratégiques présentés l'année dernière.

Ces axes qui ont été revisités avec le concours de l'équipe Managériale, vous seront brièvement présentés, à titre de rappel, par notre Directrice Générale.

Je saisis cette occasion pour féliciter Madame Bruno, pour la qualité du travail accompli et la remercier pour son engagement envers la SOGEBEL. Ces remerciements s'étendent également à l'ensemble des collaborateurs de la SOGEBEL pour leur sens élevé du devoir professionnel, leur engagement et leur abnégation, dans cette conjoncture particulièrement difficile.

Mes remerciements vont également à tous mes collègues et collaborateurs du groupe SOGEBANK

Je prends un plaisir particulier à remercier mes collègues du Conseil d'Administration, de leur indéfectible soutien, tout au long de l'exercice écoulé, avec une salutation spéciale pour notre Collègue Gaelle Rivière Wulff, qui ne fera plus partie de Notre Conseil à partir du 1er avril 2026.

Merci, Gaelle, Merci pour tout ce que tu as apporté à la SOGEBEL, Mille fois merci.

A handwritten signature in white ink on a dark blue background. The signature is cursive and appears to read 'Claude Pierre-Louis'.

Claude Pierre-Louis
President Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Dominique
Bonnefil**

MEMBRE



**Gaëlle
Wulff**

TRESORIER



**Claude
Pierre-Louis**

PRESIDENT
DIRECTEUR GENERAL



**Sébastien
Dufort**

VICE-PRESIDENT



**Valérie
Mathon**

SECRETAIRE

SOGEBEL

COMITÉ DE DIRECTION



**DIRECTEUR DES
OPERATIONS**

Jean Marcel Hippolyte



**DIRECTEUR
COMMERCIAL**

Fabienne Midy



**DIRECTEUR
GENERAL**

Mica Pierre Bruno



**DIRECTEUR ADMIN.
& FINANCIER**

Pierre Louis G.
Denestant

SOGEBEL

RAPPORT DE GESTION 2024-2025

SOGEBEL



CONTEXTE GLOBAL ET ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL 2024-2025

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un environnement national particulièrement difficile. En effet, l'économie haïtienne est en récession depuis plus de six (6) ans, caractérisée par une contraction prolongée de l'activité, une baisse de la capacité d'investissement et un affaiblissement général du pouvoir d'achat.

À cette fragilité économique s'ajoute une insécurité sans pareil, qui continue de transformer profondément le fonctionnement des ménages, des entreprises et des institutions financières. La multiplication des zones contrôlées par des groupes armés a entraîné des déplacements massifs de la population, des relocalisations forcées d'entreprises, ainsi qu'un ralentissement significatif des activités commerciales dans plusieurs quartiers stratégiques.

Par ailleurs, la situation demeure aggravée par une fuite continue des cerveaux, de nombreux professionnels quittant le pays en quête d'une vie

meilleure à l'étranger. Cette réalité affecte à la fois la disponibilité de talents, la stabilité de la main-d'œuvre qualifiée et la dynamique générale de consommation et de production.

Continuité des activités et mesures d'adaptation

Face à ce contexte, SOGEBEL a dû prendre des décisions majeures afin de préserver la sécurité de ses employés, de ses clients et de ses opérations. La Banque a notamment procédé à la fermeture de sa succursale située à Turgeau, zone devenue hautement à risque et contrôlée par des gangs, à quelques mètres seulement de notre point de service.

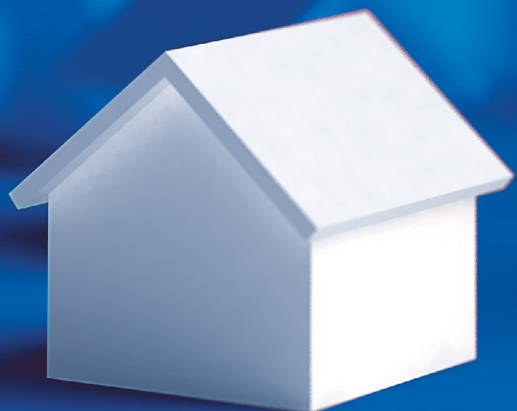
Dans le même temps, l'institution a engagé des dépenses additionnelles pour activer et renforcer son Plan de Continuité des Activités (PCA), afin d'assurer la continuité du service, la protection des actifs, la sécurisation des flux opérationnels et la capacité à répondre efficacement à une situation devenue exceptionnelle dans le contexte haïtien.

Analyse comparative (2024–2025) : Résilience et orientation stratégique

Afin de refléter au mieux l'évolution récente de la Banque dans ce contexte, l'analyse financière et opérationnelle du présent rapport est volontairement limitée aux deux derniers exercices (2024 et 2025).

A. Qualité du portefeuille et accompagnement de la clientèle

Malgré les difficultés du marché, SOGEBEL a maintenu une politique de suivi et d'accompagnement très serré de sa clientèle, particulièrement celle qui se bat pour préserver sa résidence principale. Cet encadrement renforcé, combiné à une approche proactive de gestion des risques, a permis de contenir et réduire le niveau des prêts improductifs, traduisant une amélioration progressive de la qualité du portefeuille au cours de l'exercice 2025.



B. Développement commercial et stratégie de proximité

L'ouverture de la succursale de Delmas 83 s'est révélée être une stratégie pertinente et porteuse. Cette décision a permis de renforcer la présence commerciale de la Banque dans une zone plus accessible et plus dynamique, et contribue à expliquer la hausse des fonds captés, et ce malgré la fermeture de la succursale de Turgeau.

Cette adaptation illustre la capacité de SOGEBEL à ajuster rapidement son dispositif opérationnel et commercial, tout en maintenant la confiance de la clientèle dans un environnement instable.

C. Diversification des revenus : focus sur la vente des biens saisis

Enfin, la progression notable des autres revenus reflète une stratégie claire : dans un contexte marqué par une baisse naturelle du financement de projets, la Banque a concentré une partie de ses efforts sur la vente des biens hors d'exploitation. Cette orientation a contribué à soutenir la rentabilité et à préserver les équilibres financiers dans un marché où les opportunités de crédit productif se contractent.

PORTEFEUILLE DE CREDIT

4,818 MM

HTG PORTEFEUILLE CREDIT NET

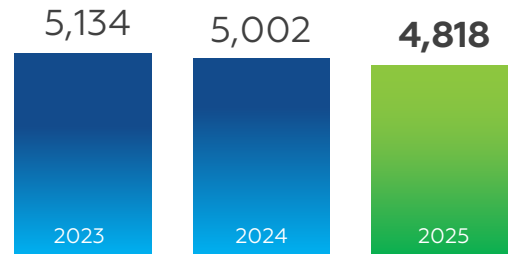
544 MM

HTG REVENUS INTERÊTS NET

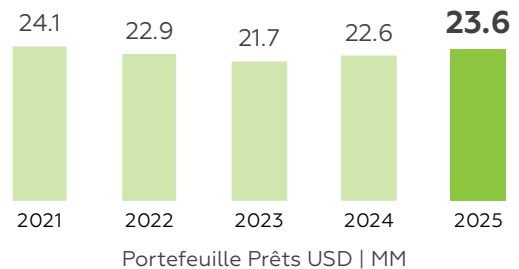
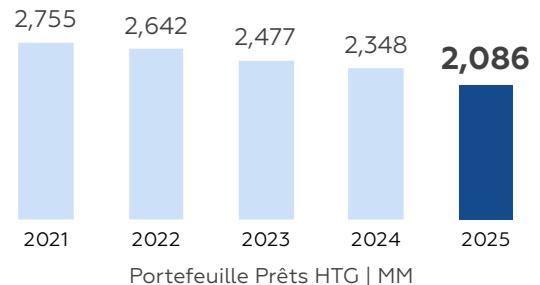
7.45 %

TAUX IMPRODUCTIF

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE



Au 30 septembre 2025, le portefeuille de crédit brut s'élève à 4,8 milliards HTG, contre 5,0 milliards HTG en 2024, évolution principalement expliquée par des remboursements anticipés significatifs, dans un contexte où certains clients ont accéléré la liquidation ou le refinancement de leurs positions.



En détail, le portefeuille se compose de HTG 2,086 milliards et HTG 23,6MM USD, contre HTG 2,3 milliards et USD 22,6MM en 2024, ce qui illustre un glissement relatif de la structure par devise et appelle un suivi attentif du mismatch potentiel entre ressources et emplois.

Structure du portefeuille (MM)	2025	2024	VAR %
Prêts hypothécaires	2,870.3	3,014.8	-4.79
Prêts Kaybel (BRH)	684.5	669.4	+2.25
Prêts BRH – projets immobiliers	38.6	191.5	-79.84
Prêts avec moratoire	432.1	193.5	+123.31
Prêts garantis par aval	85.7	105.7	-18.92
Prêts aux employés et direction	290.5	255.5	+13.70
Prêts restructurés	23.7	26.3	-9.88
Prêts non productifs	463.1	520.4	-11.01
Provision & autres	287.4	246.4	+16.64

DÉCAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS

Malgré la fermeture de l'aéroport international et l'aggravation de l'insécurité, la Banque a maintenu une activité de décaissement significative sur l'exercice, avec 304,7 MM HTG et 3,977 MM USD, contre 72 MM HTG et 2,447 MM USD en 2024, ce qui traduit une capacité à accompagner la clientèle, même dans un environnement opérationnel tendu.

Parallèlement, les remboursements anticipés atteignent 313,7 MM HTG et 240 M USD ; ces remboursements, principalement liés à des ventes immobilières, ont contribué à la contraction du portefeuille, tout en réduisant, dans certains cas, la durée d'exposition de la Banque sur des dossiers initialement plus longs.

SIMULATEUR DE PRÊT

Anticipez vos projets, visualisez vos possibilités avec le simulateur de prêt Sogebel. **Essayer, c'est déjà avancer!**

Simulateur de prêt

Envoyez une copie par email?

Montant du prêt ①
10,000,000.00

Taux d'intérêt (%) ①
10.00

Mise de fond (%) ①
20.00

Durée ①
 Années Mois
 25

SOUMETTRE

Details du prêt

Montant de la Transaction:
10,000,000.00

Mise de fond:
20.00 %

Intérêt:
10 %

Durée:
25 Années

Montant du prêt:
8,000,000.00

Mise de fond:
2,000,000.00

Versement mensuel:
72,696.06

Versement total:
300

Qualité Portefeuille	2025	2024	2023
Improductifs/Portefeuille	7.45%	9.79%	4.10%
Provisions/Improductifs	90.13%	59.86%	118.40%

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE

La qualité du portefeuille s'améliore significativement, avec un taux d'improductifs estimé à 9 % en 2025, contre 12,03 % en 2024, ce qui se reflète également dans le ratio Improductifs/Portefeuille brut, qui passe de 9,79 % à 7,45 % ; ces indicateurs confirment une baisse du risque observable et une meilleure performance de recouvrement et de suivi.

Le ratio Provisions/Improductifs atteint 90,13 %, traduisant un niveau de couverture prudent, qui protège la Banque contre un scénario de dégradation additionnelle, tout en consolidant la qualité de ses résultats.

L'amélioration résulte d'un suivi rapproché des clients, ainsi que de mesures de refinancement permises pour certains agents du secteur hôtelier par la Circulaire 130 de la BRH, ce qui a contribué à limiter les défauts et à restructurer, lorsque pertinent, des expositions sensibles.

Plan Épargne Retraite

Anticipez l'avenir avec un plan d'épargne simple et structuré. Le Plan Épargne Retraite Sogebel vous permet d'accumuler votre capital progressivement, pour une retraite plus sereine.



SOGEBEL

PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS

8,168 MM

HTG PORTEFEUILLE CREDIT NET

1,927 MM

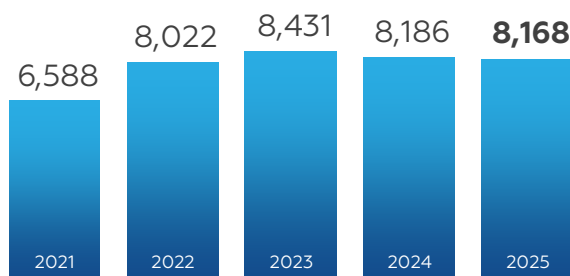
DEPOTS GOURDES

47.8 MM

DEPOTS DOLLARS

Le contexte sécuritaire a fortement impacté le réseau, en imposant des ajustements opérationnels et une réorganisation de la présence physique de la Banque.

Après la réouverture de la succursale de Delmas 83 le 17 février 2025, la succursale de Turgeau a dû fermer provisoirement ses portes en raison de son emplacement en zone à haut risque, de sorte que la Banque termine l'exercice avec trois points de desserte, comme en 2019, 2023 et 2024, ce qui souligne l'importance d'une stratégie de continuité robuste et d'une optimisation du parcours client.



Evolution Dépot Global (HTG) | MM

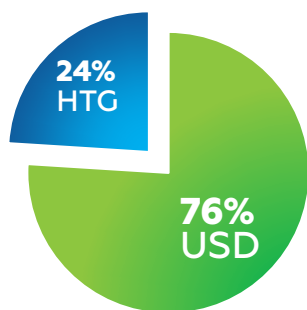
ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPÔTS

Après la croissance enregistrée en 2023, les dépôts totaux sur l'exercice 24–25 ont évolué dans un contexte marqué à la fois par la stabilité relative du taux de change et par une capacité limitée de captation de nouvelles ressources, notamment en dollars américains, ce qui a mécaniquement freiné l'augmentation du portefeuille global.

Au 30 septembre 2025, les dépôts s'établissent à 8,168,2 MM HTG, contre 8,185,8 MM HTG au 30 septembre 2024, soit une variation marginale qui traduit une quasi-stagnation du portefeuille et reflète, dans une large mesure, le recul des ressources en devises au cours de la période.

STRUCTURE DES DÉPÔTS

La baisse du portefeuille en dollars a eu un effet structurel favorable sur la composition des ressources, en contribuant à un rééquilibrage progressif en faveur de la monnaie locale, ce qui réduit, toutes choses égales par ailleurs, l'exposition structurelle au risque de liquidité en devises.



Ainsi, la structure des dépôts se présente comme suit : 76 % en USD et 24 % en HTG en 2025, contre 79 % en USD et 21 % en HTG sur les trois exercices précédent ; cette évolution, bien que progressive, traduit un mouvement de réallocation que la Banque doit accompagner par une politique de collecte et de tarification cohérente.

ACTIVITÉ DE CHANGE

L'activité de change a évolué de façon contrastée en 2024–2025, reflétant la volatilité de la demande de devises et l'ajustement continu des comportements de marché dans un contexte économique et sécuritaire incertain. Les volumes les plus élevés ont été enregistrés en octobre 2024, février 2025, ainsi qu'en juin et juillet 2025, chacune de ces périodes dépassant USD 1,058MM de transactions, ce qui confirme l'importance de la saisonnalité et de l'activité commerciale associée.

À l'inverse, mars 2025 a affiché le volume le plus faible (USD 582.4M), inférieur aux prévisions budgétaires, tout en générant la marge unitaire la plus élevée (HTG 2.02), alors que juillet 2025 a présenté la marge la plus faible (HTG 1.28), illustrant une dynamique prix/volume très sensible aux conditions de marché. Malgré ces fluctuations, les objectifs globaux ont été atteints et les volumes continuent de progresser, même si la marge moyenne recule légèrement par rapport à 2024. Le gain de change progresse fortement, passant de HTG 14.4MM à HTG 26.3MM, soit une hausse de 82 %.

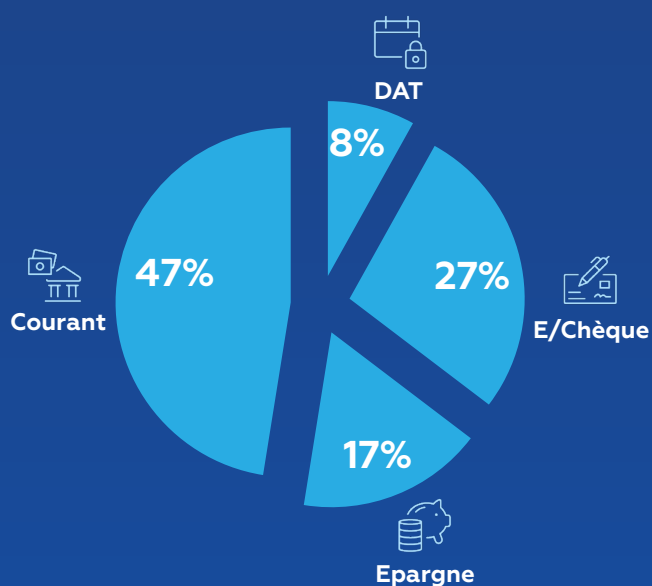
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS GOURDES

Dépôts HTG (MM)	2025	2024	VAR %
Comptes Courants	163.6	113.4	+44.3%
Comptes Epargnes Ck	517.1	442.7	+16.8%
Comptes Epargne	334.9	299.1	+12.0%
DAT	911.1	846.8	+7.6%
Total HTG	1,927	1,702	+13.2%

CROISSANCE DES GOURDES

Après un repli observé en 2024, où le portefeuille en gourdes s'établissait autour de HTG 1,702MM, les ressources en monnaie locale ont renoué avec la croissance en 2025, portées notamment par un excédent de liquidité en gourdes et par une préférence accrue de certains déposants pour des instruments de placement domestiques.

Au 30 septembre 2025, le portefeuille en gourdes atteint HTG 1,926MM, soit une augmentation de HTG 224.6MM (+13.2%), ce qui confirme un redressement significatif des ressources locales et renforce la capacité de la Banque à financer des opérations libellées en monnaie nationale.



RÉPARTITION DES PRODUITS

En termes de qualité des ressources, les dépôts stables en gourdes (DAT et Comptes Épargne) représentent désormais 64 % du portefeuille, soit un niveau élevé, bien qu'en baisse de 4 points par rapport à 2024 ; cette évolution suggère que la croissance des dépôts à vue a été relativement plus dynamique, ce qui appelle un pilotage attentif du coût des ressources et de la stabilité de la base de dépôts.

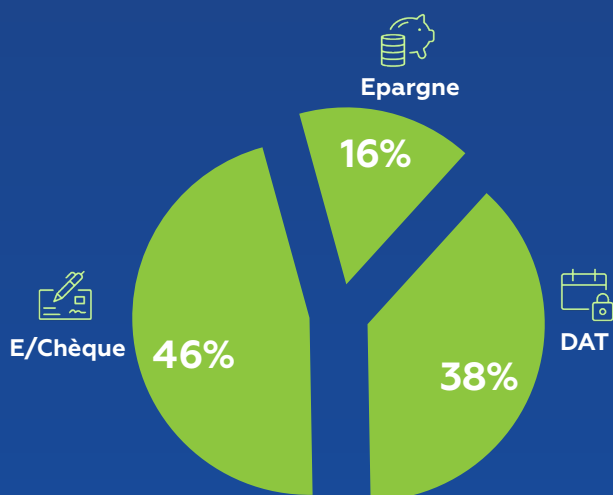
PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS DOLLARS

Dépôts USD (MM)	2025	2024	VAR %
Comptes Epargnes Ck	22.2	26.0	-14.6%
Comptes Epargne	7.4	7.4	-
DAT	18.2	16.0	+13.8%
Total USD	47.8	49.3	-3.0%

CROISSANCE DES DOLLARS

Le portefeuille USD continue de subir les effets de la fuite de devises et du transfert de fonds vers l'étranger, tendance amplifiée par les besoins d'acquisition de biens et de services à l'extérieur, ainsi que par une prudence accrue des agents économiques dans la détention de ressources localisées.

Au 30 septembre 2025, le portefeuille en dollars s'établit à USD 47,76MM, contre USD 49,31MM l'année précédente, soit une baisse de USD 1,55MM (-3.14%), recul supérieur à celui enregistré en 2024 (-0.61%). Une partie des ressources captées en fin d'exercice 2023–2024 a été transférée par les clients au cours du premier semestre 2024–2025, principalement pour l'acquisition de biens ou de services financiers à l'étranger.



STRUCTURE DES DÉPÔTS USD

Il convient toutefois de noter que, malgré le recul global du portefeuille, la structure des dépôts en dollars montre une amélioration qualitative : le DAT, combiné à l'Épargne, représente désormais 54 % du portefeuille, traduisant un retour progressif vers des ressources plus stables, et donc potentiellement moins volatiles, au regard des contraintes du marché des devises.



SOGEBEL

Une Equipe qui s'engage

SOGEBEL

SOMMAIRE FINANCIER

En Millions de Gourdes	2025	2024	2023	2022	2021
Etats des Résultats					
Marge d'intérêts après provisions	497.3	447.0	533.2	398.5	395.0
Autres Revenus	127.1	85.7	67.2	108.4	92.5
Dépenses de Fonctionnement	405.7	386.0	357.3	289.8	271.8
Profit avant Impôts	218.7	146.7	242.9	217.1	215.7
Moins Impôt sur le revenu	57.3	30.0	59.8	46.8	47.2
Résultat Net	161.5	116.7	183.1	170.3	168.5
Bilan					
Actif Total	11,852.4	11,769.5	12,155.9	11,525.5	9,990.0
Liquidités	2,183.1	2,571.5	2,372.8	2,359.1	1,697.4
Autres Actifs	4,851.7	4,195.7	4,648.7	4,046.6	3,382.5
Portefeuille de Prêt Net	4,817.6	5,002.3	5,134.4	5,119.8	4,910.0
Dépôt	8,168.3	8,185.8	8,429.8	8,021.2	6,588.9
Autres Passifs	2,404.6	2,465.6	2,649.8	2,539.1	2,480.2
Avoir des Actionnaires	1,279.5	1,118.1	1,076.3	965.2	921.0
Ratios Analytiques					
Rentabilité					
Rendement des Actifs (ROA)	1.37%	0.98%	1.55%	1.58%	1.92%
Rendement des Fonds propres (ROE)	13.47%	10.64%	17.94%	18.06%	19.07%
Capital					
Avoir/Actif Total	10.80%	9.50%	8.85%	8.37%	9.22%
Avoir/Portefeuille	24.78%	21.04%	19.95%	18.07%	18.06%
Ratio Cook	15.44%	13.83%	21.82%	22.04%	22.00%
Portefeuille					
Improductifs/Portefeuille Brut	7.45%	9.79%	4.10%	7.04%	4.06%
Provisions/Improductifs	90.13%	59.86%	118.40%	58.79%	91.74%
Liquidités					
Prêts/Dépôts	63.23%	64.92%	64.01%	66.59%	77.41%
Dépôts/Actif Total	68.92%	69.55%	69.35%	69.60%	65.95%
Effectif					
Effectif Total	76	76	76	77	77
Actif par Employé	155.95	154.86	159.95	149.70	129.74
Actionnaire avec 5% et plus du capital					
Sogebank	45.51%	45.51%	45.51%	45.51%	45.51%

LE PRODUIT NET BANCAIRE

+13.37%

Compte de résultats (MM HTG)	2025	2024	Var %
Revenus d'intérêts	723.5	687.8	+5.19
Dépenses d'intérêts	179.2	181.2	-1.10
Revenus d'intérêts Nets	544.4	506.7	+7.44
Commissions et Autres	127.1	85.7	+48.38
Produit Net Bancaire	671.5	592.3	+13.37
Provisions	47.1	59.6	-21.09
Revenus après Provisions	624.5	532.7	+17.22
Dépenses	405.7	386.0	+5.10
Profit avant Impôts	218.7	146.7	+49.13
Impôt sur le Revenu	57.3	30.0	+91.08
Profit Net	161.5	116.7	+38.36

Le Produit Net Bancaire (PNB) progresse de 13,37 %, passant de 592,3 MM HTG à 671,5 MM HTG, ce qui confirme une amélioration de la génération de revenus et une meilleure absorption des charges, dans un environnement pourtant marqué par une inflation élevée et une contraction de l'activité économique.

Au total, le résultat net s'établit à 161,5 MM HTG, en hausse de 38,36 % par rapport à 2024, ce qui constitue un signal fort de résilience et de capacité d'adaptation dans la conjoncture actuelle.

REVENUS D'INTÉRÊTS

L'exercice de comparaison des deux périodes met en évidence que la hausse des revenus d'intérêts, combinée à la baisse des dépenses d'intérêts, a engendré une augmentation de la marge nette d'intérêts de 7,44%, et, par ricochet, une amélioration des revenus après provisions estimée à 17,22%, ce qui illustre l'effet levier d'un meilleur mix de revenus et d'un risque de crédit mieux maîtrisé.

Les revenus d'intérêts ont crû globalement de 5,19%, avec une hausse d'environ 5% des intérêts sur prêts et sur placements, tandis que les intérêts débiteurs ont reculé d'environ 1 % entre les deux exercices, soutenant ainsi l'élargissement de la marge sur intérêts.

+5.19%

GAIN DE CHANGE

Malgré des troubles politiques ayant, de temps à autre, paralysé l'activité économique, le gain de change affiche une croissance considérable, passant de HTG 14,4MM à 26,3MM, soit une hausse de +82 %, confirmant la contribution déterminante de cette ligne au résultat global.

+82.0%

COMMISSIONS

Les commissions, plus (moins) values sur placements, autres revenus et dépenses associées enregistrent une hausse de 42%, soit 30,8 MM HTG, ce qui reflète une meilleure contribution des revenus hors intérêts et une diversification progressive des sources de revenus.

+48.4%

PROVISIONS POUR PERTES

La dotation pour perte sur prêts diminue de 21% par rapport à l'exercice précédent, passant de 59,6 MM HTG à 47,1 MM HTG, ce qui s'explique par l'amélioration de la qualité du portefeuille de crédit, avec un ratio d'improductifs qui passe de 9.79% à 7.45% en septembre 2025.

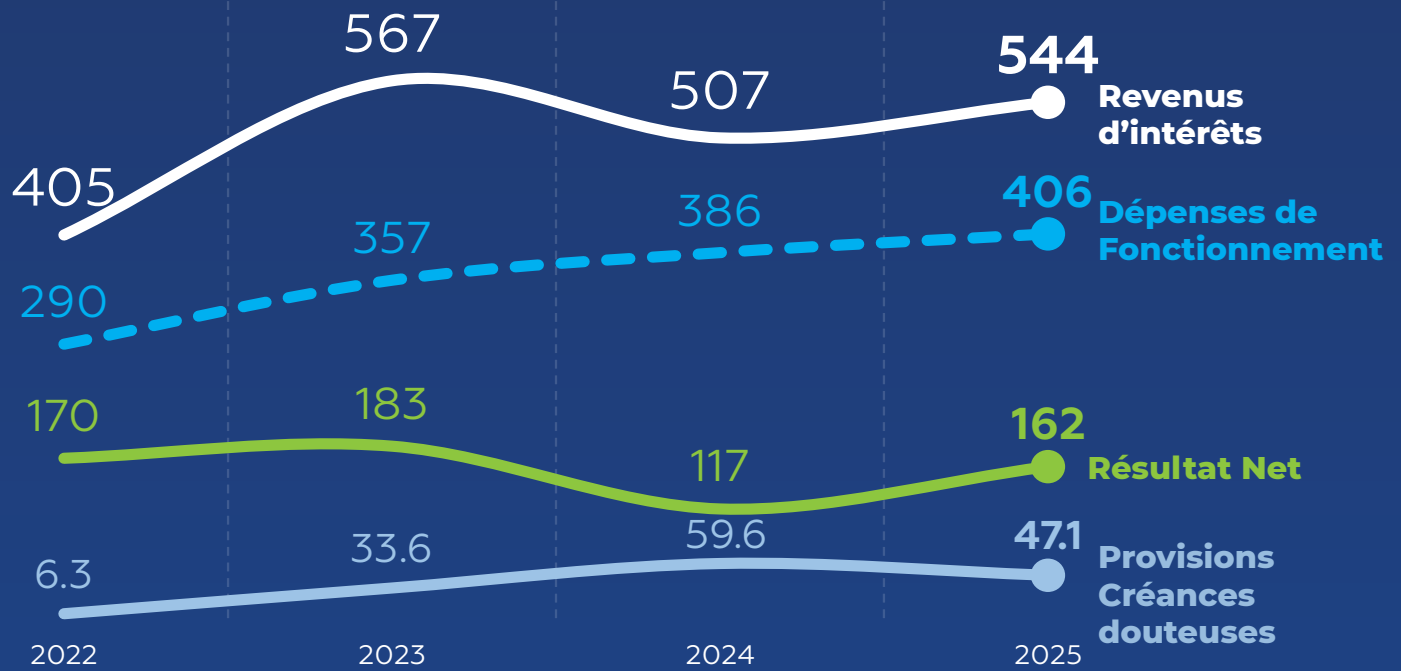
-21.09%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement affichent une croissance de 5%, malgré une inflation annuelle estimée à 27.8%, et le ratio Frais Généraux/PNB s'améliore de 65% à 60% sous l'effet de la hausse des revenus, ce qui témoigne d'une meilleure efficacité opérationnelle et d'un contrôle relatif des coûts dans un environnement inflationniste.

Evolution des Résultats

En Millions de Gourdes



Evolution du Bilan

En Millions de Gourdes

	2025	VAR	2024	2023	2022
Actif Total	11,852	+82	11,770	12,156	11,526
Liquidités	2,183	-389	2,572	2,373	2,359
Autres Actifs	4,852	+656	4,196	4,649	4,047
Portefeuille Prêt Net	4,818	-184	5,002	5,134	5,120
Dépôt	8,168	-18	8,186	8,430	8,021
Autres Passifs	2,405	-61	2,466	2,650	2,539
Fonds Propres	1,280	+162	1,118	1,076	965

Plan Épargne Logement



SOGEBEL

RENTABILITÉ

Rentabilité (MM HTG)	2025	2024	2023
Profit avant Impôt	218.7	146.7	243.0
Avoir des Actionnaires	1,279.5	1,118.1	1,076.4

La hausse du résultat net par rapport à l'exercice précédent implique une hausse des différents ratios de résultat.

La situation financière de la SOGEBEL s'est améliorée malgré une conjoncture socio-politico-économique persistante, et cette amélioration se reflète à la fois dans la progression du profit net et dans l'évolution favorable des principaux ratios de rentabilité.

Le profit net augmente de manière considérable, passant de 116.7 MM HTG à 161.5 MM HTG, soit une hausse de 38,3 %, tandis que les indicateurs de rentabilité suivent la même tendance : le ROA passe de 0,98 % à 1,37 % et le ROE progresse

de 10,64 % à 13,47 %, ce qui traduit une meilleure efficacité de l'utilisation des actifs et du capital.

Le Ratio Cooke, qui mesure la rentabilité financière de la Banque en fonction de ses fonds propres, passe de 13,83 % à 15,70 %, soit une hausse de 13,52 %, et demeure au-dessus du minimum sectoriel de 12 %, ce qui contribue à renforcer la crédibilité prudentielle et la capacité de résilience financière.

Rentabilité Actions	2025	2024	2023
Résultat par action	269.14	194.00	305.24
Valeur de l'action	2,132.58	1,863.44	1,793.93

Le résultat par action progresse également de manière significative, passant de 194,00 HTG à 269,14 HTG,

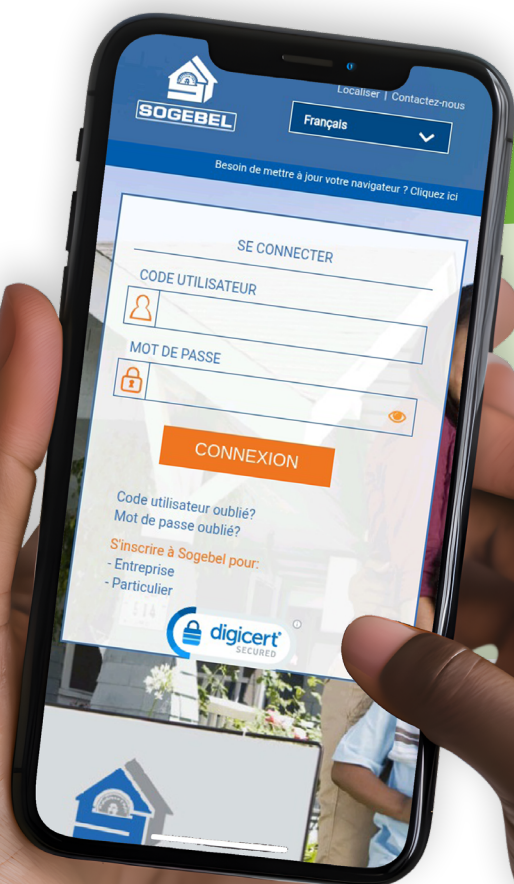
ce qui reflète la traduction directe de l'amélioration des résultats dans la création de valeur pour les actionnaires.

LIQUIDITÉ ET PLACEMENTS

Placements (MM HTG)	2025	2024	Var %
Placements à l'étranger (net)	1,294.2	1,108.4	16,8%
Placements locaux (net)	1,695.9	1,183.5	43,3%

Les placements productifs d'intérêts génèrent 173.7 MM HTG, en hausse de 5,64 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui illustre la contribution des placements au résultat, dans un contexte où la Banque maintient une allocation prudente entre liquidité, placements et crédits.

Le ratio Prêts/Dépôts s'améliore à 63,23%, traduisant une gestion prudente de la liquidité et un niveau d'emploi des ressources compatible avec un profil de risque conservateur, tout en laissant un potentiel d'accompagnement sélectif de la clientèle lorsque les conditions de marché le permettent.



Sogebel Online 2.0

Nouvelles Fonctionnalités!

- Western Union
 - MonCash
 - Recharges Téléphoniques
 - Transactions Récurrentes
 - Change USD-HTG
- & Bien plus encore...

STRUCTURE FINANCIÈRE & CAPITAL

Avoir des Actionnaires (MM HTG)	2025	2024	% var
Capital-actions libéré	300	300	-
Réserve légale	152.7	130.9	+16.71
Bénéfices non répartis	656.8	447.8	+46.67
Réserve de réévaluation - terrain & immeuble	107.4	109.3	-1.68
Réserve biens hors exploitation	62.5	130.1	-51.93
TOTAL	1,279.5	1,118.1	+14.44

Les fonds propres atteignent HTG 1,279.5MM, en hausse de 14,44%, évolution principalement portée par la progression des bénéfices non répartis et le renforcement des réserves, dans un contexte où la Banque doit conserver des marges de manœuvre suffisantes pour absorber les chocs d'environnement et financer les besoins de continuité.

Le capital libéré de la SOGEBEL s'élève à HTG 300MM, réparti en 600 000 actions libérées,.

Les réserves légales augmentent de 16,71% à la suite de la comptabilisation de HTG 21,8MM représentant 10 % du profit de l'exercice, conformément aux pratiques d'affectation du résultat.

Les réserves de réévaluation terrain et immeuble enregistrent une légère baisse de HTG 1,8MM, tandis que les réserves sur

biens hors exploitation reculent de 52%, à HTG 67.6MM, en raison d'un renversement des réserves de 30% préalablement constituées à partir des bénéfices non répartis pour les biens reçus en dation, suite à la correspondance de la BRH de juillet 2025.

Dans ce contexte, l'Avoir des Actionnaires progresse de 14,44%, passant de HTG 1,118,1MM à 1,279,5MM, avec, comme principales évolutions, une hausse des bénéfices non répartis (+46,67%) et de la réserve légale (+16,71%), et une baisse des réserves sur biens hors exploitation (-51,93%) en lien avec les instructions de la BRH de juillet 2025.

Le ratio Avoir/Actif Total progresse à 10,80%, ce qui reflète un renforcement du niveau de capitalisation relatif de la Banque.

PROPOSITION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration propose la distribution d'un dividende de HTG 30,000,000, soit HTG 50 brut par action, pour 600 000 actions libérées, proposition qui s'inscrit dans une logique de rémunération des actionnaires tout en préservant la capacité d'autofinancement nécessaire au renforcement prudentiel et à la continuité des opérations.

À titre indicatif, cette proposition représente un taux de distribution d'environ 18.6% du résultat net 2025, ce qui appelle à concilier, dans la décision finale, la stabilité de la rémunération et les besoins de capital et d'investissement.

UN PLAN EPARGNE

Façonnez votre chez-vous grâce à une solution d'épargne simple et inspirante pour concrétiser vos rêves d'un foyer chaleureux et accueillant.

Pour Votre Maison

SOGEBEL

SOGEBEL

Les vérificateurs indépendants

Mérové-Pierre et Associés
Cabinet d'Experts Comptables

Les états financiers vérifiés

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

États Financiers

30 septembre 2025

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)
TABLE DES MATIÈRES
30 septembre 2025

	Pages
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
États financiers	
Bilan	4
État du Résultat Net	5
État du Résultat Global	6
État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	7-8
État des Flux de Trésorerie	9
Notes aux états financiers	
Note 1 Organisation	10
Note 2 Base de préparation des états financiers	10-12
Note 3 Principales conventions comptables	13-31
Note 4 Gestion des risques	32-44
Note 5 Liquidités	44-45
Note 6 Placements à l'étranger, net	45-46
Note 7 Placements locaux, net	46-48
Note 8 Contrats à terme de devises	48-49
Note 9 Prêts, net	49-55
Note 10 Immobilisations, net	56-57
Note 11 Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	57-59
Note 12 Biens immobiliers hors exploitation	60-62
Note 13 Actif incorporel	62
Note 14 Autres éléments d'actif, net	63
Note 15 Dépôts	64-65
Note 16 Emprunts – BRH	66-67
Note 17 Autres éléments de passif	67
Note 18 Dettes subordonnées	68
Note 19 Capital-actions	68
Note 20 Dotations aux pertes de crédit	69
Note 21 Salaires et autres frais de personnel	69
Note 22 Impôts sur le revenu	70-71
Note 23 Engagements et passif éventuel	72-73
Note 24 Transactions avec les sociétés affiliées et les sociétés apparentées	73-74

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Société Générale Haïtienne de Banque
d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL) comprenant le bilan au 30 septembre 2025 et les états du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de SOGEBEL au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Dans le cadre de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové - Pierre Cabinet d'Experts - Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES
7, rue Lechaud, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
Le 22 décembre 2025

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)
Bilan
30 septembre 2025
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2025	2024
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 2,183,122,829	2,571,497,042
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	6	1,294,169,384	1,108,387,303
PLACEMENTS LOCAUX, NET	7	1,695,861,995	1,183,491,683
CONTRATS À TERME DE DEVISES	8	1,110,874,350	1,117,551,950
PRÊTS	9	5,164,459,950	5,313,827,733
Provision pour pertes de crédit attendues		(346,906,145)	(311,523,553)
PRÊTS, NET		4,817,553,805	5,002,304,180
IMMOBILISATIONS, NET	10	296,718,039	245,225,428
AUTRES			
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	11	52,114,570	128,236,805
Biens immobiliers hors exploitation	12	314,645,192	306,237,178
Actif incorporel	13	32,680,979	32,680,979
Autres éléments d'actif, net	14	54,629,963	73,864,127
		454,070,704	541,019,089
TOTAL ACTIF	G	11,852,371,106	11,769,476,675
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	15	8,168,230,333	8,185,821,976
AUTRES			
Contrats à terme de devises	8	792,709,150	792,709,150
Emprunts - BRH	16	717,361,354	724,048,751
Obligations locatives	11	49,042,337	120,499,477
Autres éléments de passif	17	531,821,841	512,788,118
		2,090,934,682	2,150,045,496
DETTES SUBORDONNÉES	18	313,658,640	315,544,080
TOTAL PASSIF		10,572,823,655	10,651,411,552
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	19	300,000,000	300,000,000
Réserve légale		152,746,650	130,873,400
Bénéfices non répartis		656,834,605	447,816,882
Réserve de réévaluation - terrain et immeuble		107,421,273	109,256,203
Réserve biens immobiliers hors exploitation		62,544,923	130,118,638
TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES		1,279,547,451	1,118,065,123
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	G	11,852,371,106	11,769,476,675

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGBEL)
État du Résultat Net
Exercice terminé le 30 septembre 2025
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2025	2024
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	549,837,552	523,389,791
Placements et autres		<u>173,694,280</u>	<u>164,426,420</u>
		723,531,832	687,816,211
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		111,055,440	109,956,518
Emprunts, dettes subordonnées et autres		<u>68,100,543</u>	<u>71,200,779</u>
		179,155,983	181,157,297
REVENUS D'INTÉRÊTS, NET			
Dotations aux pertes de crédit	20	<u>(47,053,104)</u>	<u>(59,625,988)</u>
		497,322,745	447,032,926
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Gain sur ventes de placements en immobilier	12	75,820,330	7,130,450
Commissions		60,132,840	30,360,193
Moins-value sur biens immobiliers hors exploitation	12	(32,762,569)	-
Gain de change		26,270,687	14,396,229
Loyers filiales et Maison Mère	24	15,473,421	15,643,373
Frais d'opérations		(914,749)	(2,169,463)
Autres		<u>(16,888,762)</u>	<u>20,315,962</u>
		127,131,198	85,676,744
REVENUS D'INTÉRÊTS, NET ET AUTRES REVENUS		624,453,943	532,709,670
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS			
Salaires et autres frais de personnel	21	176,729,335	167,040,774
Frais de locaux, matériel et mobilier		61,039,411	59,130,098
Amortissement – immobilisations	10	19,573,978	16,093,290
Autres dépenses de fonctionnement		<u>148,378,715</u>	<u>143,776,521</u>
		405,721,439	386,040,683
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU		218,732,504	146,668,987
IMPÔTS SUR LE REVENU	22	57,250,176	29,961,133
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		G 161,482,328	116,707,854
Résultat net par action équivalente de capital libéré	G	269	195

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)

État du Résultat Global

Exercice terminé le 30 septembre 2025

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

		2025	2024
Résultat net de l'exercice	G	161,482,328	116,707,854
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-	-
Résultat global	G	161,482,328	116,707,854
Résultat global par action équivalente de capital libéré	G	269	195

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGBEL)

État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires

Exercice terminé le 30 septembre 2024

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Capital- actions libéré	Réserve légale	Bénéfices non répartis	Réserve de réévaluation – terrain et immeuble	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2023	G 300,000,000	116,206,504	411,926,135	111,091,133	137,133,497	1,076,357,269
Résultat net de l'exercice	-	-	116,707,854	-	-	116,707,854
<i>Autres éléments du résultat global :</i>						
Virement à la réserve légale	-	14,666,896	(14,666,896)	-	-	-
Virement de la réserve de réévaluation – terrain et immeuble	-	-	1,834,930	(1,834,930)	-	-
Virement de réserve biens immobiliers hors exploitation	-	-	7,014,859	-	(7,014,859)	-
Total	-	14,666,896	110,890,747	(1,834,930)	(7,014,859)	116,707,854
<i>Transactions avec les actionnaires</i>						
Dividendes en espèces	-	-	(75,000,000)	-	-	(75,000,000)
Solde au 30 septembre 2024	G 300,000,000	130,873,400	447,816,882	109,256,203	130,118,638	1,118,065,123

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGEBEL)
 État de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
 Exercice terminé le 30 septembre 2025
 (Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

		Capital- actions libéré	Réserve légale	Bénéfices non répartis	Réserve de réévaluation- terrain et immeuble	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2024	G	300,000,000	130,873,400	447,816,882	109,256,203	130,118,638	1,118,065,123
Résultat net de l'exercice		-	-	161,482,328	-	-	161,482,328
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Virement à la réserve légale		-	21,873,250	(21,873,250)	-	-	-
Virement de la réserve de réévaluation – terrain et immeuble		-	-	1,834,930	(1,834,930)	-	-
Virement de réserve biens immobiliers hors exploitation		-	-	67,573,715	-	(67,573,715)	-
Total		-	21,873,250	209,017,723	(1,834,930)	(67,573,715)	161,482,328
Solde au 30 septembre 2025	G	300,000,000	152,746,650	656,834,605	107,421,273	62,544,923	1,279,547,451

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A. (SOGBEL)

État des Flux de Trésorerie

Exercice terminé le 30 septembre 2025

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	Notes	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice	G	161,482,328	116,707,854
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation :</i>			
Dotations aux pertes de crédit	20	47,053,104	59,625,988
Amortissement des immobilisations	10	19,573,978	16,093,290
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	19,584,903	17,662,428
Intérêts sur obligations locatives	11	5,988,938	6,749,002
Effet de change sur les contrats en dollars US	11	(340,200)	(1,317,351)
Gain sur ventes de placements en-immobilier	12	(75,820,330)	(7,130,450)
Perte sur dispositions d'immobilisations	10	3,653,101	60,856
Effet de change – actifs financiers		(3,395,567)	(7,870,384)
Moins -value sur biens immobiliers hors exploitation	12	32,762,569	-
Indexation contrat variable		56,157,294	-
Contrat à terme		59,157,616	-
Résiliation de contrat		(56,381,484)	-
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation :</i>			
(Augmentation) diminution des placements locaux, net		(512,366,383)	654,404,353
Augmentation des placements à l'étranger		(186,247,700)	(203,676,171)
Diminution des contrats à terme devises, net		6,677,600	23,641,900
Remboursements de prêts, net		63,778,984	82,302,951
Produit des biens hors exploitation vendus		118,854,457	30,202,205
Païement des obligations locatives, net des ajustements	11	(20,344,356)	(20,577,643)
Diminution nette des dépôts		(17,591,643)	(243,944,318)
Diminution des emprunts		(6,687,397)	(112,953,492)
Impôts sur le revenu payés		(41,279,801)	(49,171,190)
Variations des autres éléments d'actif et de passif		13,960,906	(29,628,216)
Liquidités (utilisées) provenant des activités d'exploitation		(311,769,083)	331,181,612
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	10	(74,719,690)	(50,836,756)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(74,719,690)	(50,836,756)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Païement de dividendes en espèces		-	(75,000,000)
Diminution des dettes subordonnées		(1,885,440)	(6,675,360)
Liquidités utilisées dans des activités de financement		(1,885,440)	(81,675,360)
Augmentation nette des liquidités		(388,374,213)	198,669,496
Liquidités au début de l'exercice		2,583,004,793	2,407,708,541
Incidence de change sur les liquidités du début de l'exercice		(11,507,751)	(34,880,995)
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 2,183,122,829	2,571,497,042

Les notes aux états financiers font partie des présents états.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(1) ORGANISATION

Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement, S.A. (SOGEBEL) est une société anonyme formée le 24 mai 1988 dans le cadre de la loi du 4 juillet 1984 sur les Banques d'Épargne et de Logement. Elle a reçu l'autorisation de fonctionner par arrêté présidentiel le 1^{er} septembre 1988. Le siège social de SOGEBEL est situé au Boulevard Toussaint Louverture, Route de l'Aéroport.

L'objectif principal de SOGEBEL est la mobilisation de l'épargne nationale ou étrangère en vue de l'octroi de prêts à court, moyen et long terme, devant servir à l'acquisition, la construction ou la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial et industriel, à caractère social, et à la réalisation d'opérations immobilières.

Société Générale Haïtienne de Banque, S.A. (SOGEBANK) détient directement **45.5%** du capital-actions de SOGEBEL, représentant la totalité des actions de classe « A », et **5.5%** des actions de classe « B ». Ces pourcentages d'actions confèrent à SOGEBANK, **77.15%** des droits de vote.

Les autres sociétés du Groupe Sogebank affiliées à SOGEBEL sont :

- Société Générale Haïtienne de Factoring, S.A. (**SOGEFAC**) filiale à **100%** de SOGEBANK
- Société Générale Haïtienne de Cartes de Crédit, S.A. (**SOGECARTE**) filiale à **100%** de SOGEBANK
- Société Générale de Solidarité, S.A. (**SOGESOL**) filiale à **100%** de SOGEBANK
- Société Générale Haïtienne de Transfert, S.A. (**SOGEXPRESS**) filiale à **82.41%** de SOGEBANK et détenue à **17.59%** par SOGECARTE S.A.
- LAKAY Express filiale à **100%** de Sogexpress
- Société Générale Haïtienne d'Assurance, S.A. (**SOGEASSURANCE**) filiale à **95.00%** de SOGEBANK, et détenue à **5.00%** par Sogexpress
- Banque Intercontinentale de Commerce S.A. (**BIDC**) filiale à **100%** de Sogebank et société en voie de dissolution.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers ci-joints de SOGEBEL ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2026.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments de capitaux propres dans les placements locaux (**note 7**), du terrain et de l'immeuble inclus dans les immobilisations (**note 10**) et des placements en immobilier inclus dans les biens immobiliers hors exploitation (**note 12**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

La méthode utilisée pour mesurer la juste valeur est reflétée aux notes **3**®, **(f)**, **(i)** et **(k)**.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont présentés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous :

Note 6	Placements à l'étranger, net
Note 7	Placements locaux, net
Note 8	Contrats à terme de devises
Note 9	Prêts, net
Note 10	Immobilisations, net
Note 11	Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives
Note 12	Biens immobiliers hors exploitation
Note 13	Actif incorporel
Note 14	Autres éléments d'actif, net.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

Depuis 2023, l'économie haïtienne subit les chocs d'un environnement externe hostile causant des entraves importantes à la libre circulation des biens et des services, affectant ainsi le fonctionnement des entreprises privées et des services de l'État, et causant une augmentation induite des prix des biens et services.

Dès 2023, en vertu de la norme comptable IAS 29 "Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes", cette situation avait résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulatif sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100%, soit 105%

Ce classement IAS 29 par les grandes firmes d'audit internationales perdure au 30 septembre 2025, mais n'est toujours pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation, élément déclencheur de ce classement, est due à un contexte jugé temporaire. En effet, les facteurs suivants sont pris en considération :

- Un gouvernement de transition a été mis en place, assisté par une force multinationale, pour renforcer le climat de sécurité et conduire à des élections démocratiques en 2026.
- Une stabilisation du taux d'inflation en glissement annuel de 31.8% en 2023, à 27.8% en 2024 et à 31.9% en 2025.
- Une diminution du taux de change de la gourde par rapport au dollar, soit un taux moyen de 141 gourdes pour un dollar US pour l'exercice 2023 comparé à un taux moyen de 132 gourdes pour un dollar pour 2024 et à 131 gourdes pour un dollar pour l'exercice 2025.

Au cas où la situation ne s'améliore pas, la Société reverrait ses états financiers à la lueur des exigences de IAS 29 qui préconise également l'application concurrente par toutes les entités évoluant dans une économie où la norme s'applique.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers ci-joints. L'actif incorporel de G 32,680,979 a été reclassifié des immobilisations en 2024 pour une présentation plus adéquate des états financiers.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à **IAS no. 21**, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

(b) Dépréciation des actifs financiers

En accord avec les exigences de **IFRS 9**, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour tous les éléments hors bilan reflétés au coût amorti.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon **IFRS 9** est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général, qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs.
- La durée de vie des instruments financiers.
- L'intégration de certaines informations prospectives.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)

- Les prévisions concernant le contexte actuel (i.e. : changements au niveau des conditions macroéconomiques, telles que l'inflation, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US, les taux d'intérêts et le Produit Intérieur Brut).
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont entravé la libre circulation dans certaines zones du pays, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises.
- Les sanctions prises par certains pays contre des agents politiques et économiques accentuant le climat d'incertitude et de crise.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque en termes de risques de crédit et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les ajustements requis pour l'application de **IFRS 9** par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans le compte de réserve (**note 3 p**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration significative de crédit (moins de 31 jours de retard) : les placements à l'étranger (**note 6**), les placements locaux au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 9**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 14**) et les engagements hors bilan (**note 23**) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées pour les 12 mois à venir.

Phase 2 Les actifs financiers précités, pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérés comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Phase 3 Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi comptabilisées pour la durée des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels l'institution a épuisé tous les recours légaux et autres, sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation du risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet instrument à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD; elle prend en considération le montant net des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans les dotations aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 20**).

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Détermination de la juste valeur

La Banque évalue certains actifs à la juste valeur à chaque date de clôture en accord avec **IFRS 13 (note 2 b)**.

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux.

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1** qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs, pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur, seulement dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La Norme **IFRS 13** considère le marché principal comme le marché sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux comme le marché qui maximise le montant qui serait reçu, ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question en l'absence de marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau I**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**), ou lorsque les données ne sont pas disponibles, sur des hypothèses spécifiques (**Niveau 3**).

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Détermination de la juste valeur (suite)

Pour l'évaluation des placements immobiliers, la Société retient en général les services d'experts en immobiliers et travaille en collaboration avec ces experts pour évaluer les techniques d'évaluation et les données appropriées en fonction des conditions du marché.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres, inclus dans les placements locaux, la Banque se réfère aux informations financières disponibles (valeur comptable récente des actions ou valeur de transactions récentes similaires sur le marché (**Niveau 2**). Pour l'évaluation des terrains et immeubles au niveau des immobilisations (**note 10**) et des placements en immobilier (**note 12**), la Banque retient en général les services d'experts en immobilier. La Direction a travaillé en collaboration avec ces experts pour évaluer les techniques utilisées et les données appropriées en fonction des conditions du marché.

Depuis l'exercice 2025, les conditions sécuritaires ont empiré et les experts en immobilier n'ont pas pu effectuer de déplacements dans certaines zones. En l'absence de transactions de marché ou d'expertise externe, lorsqu'il y avait un indice de perte valeur sur un bien, cette dernière a été déterminée à partir de flux locatifs actualisés au taux de 15%, en prenant en considération les coûts d'entretien futurs. Dans certains cas, la Direction a opté d'adopter l'approche du coût de remplacement correspondant à la valeur estimée moins des ajustements pour risques.

(d) Dépréciation d'actifs non financiers

En accord avec **IAS 36**, les actifs non financiers sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur aux livres de l'actif en question. Les pertes de valeur ainsi déterminées sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sont reprises lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable

La reprise est toutefois limitée à l'intégralité de la perte de valeur constituée antérieurement.

Dans le cas des actifs non financiers réévalués selon les prescrits de **IAS 16**, les pertes de valeur sont comptabilisées tel que décrit à la **note 3 p.**

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût amorti et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à Sogebank et à une institution financière étrangère avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande et les effets en compensation.

(f) Placements

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net selon les catégories définies par **IFRS 9**.

*i) **Au coût amorti.*** Ces placements sont composés des instruments de créances suivants : obligations du gouvernement des États-Unis et autres obligations de sociétés privées et financières (**note 6**), dépôts à terme et obligations dans des sociétés privées locales (**note 7**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ils sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. Ces placements sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les gains et les pertes réalisés lors de leur vente sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

*ii) **Juste valeur par le biais du résultat net.*** Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés privées locales (**note 7**) qui sont comptabilisés à leur juste de valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values. Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs, consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire, sur le remboursement du principal par rapport aux dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles politiques qui ont affecté plusieurs secteurs économiques. Ces prêts respectent les modalités de paiements d'intérêts. Les prêts qui, au terme du moratoire, se régularisent sont reclassifiés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions initiales, en raison de la détérioration de la situation économique de l'emprunteur, sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les modalités en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur la décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement aux résultats.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(g) Prêts (suite)

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date, conformément à ce qui est décrit à la **note 3b**.

Les pertes de crédit attendues apparaissant à l'état du résultat net représentent la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, des transferts entre phases et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédit attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**3 p**).

(h) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de **IFRS 16**.

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec **IFRS 16**.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative, augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location reçue. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque modifie son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change, la variation de prix (l'effet de l'indexation) est capitalisée à l'actif et est amortie sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés au poste frais de locaux, matériel et mobilier à l'état du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon **IFRS 16**, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimations, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée, en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se localiser dans la même zone.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(i) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception du terrain et de l'immeuble qui sont présentés à leur juste valeur conformément au traitement permis par IAS 16.

À l'exception du terrain, des aménagements et améliorations locatives ainsi que des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les aménagements et améliorations locatives sont amortis sur le moindre de la durée de vie ou la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimable à partir du moment où ils seront prêts à être mis en utilisation.

La juste valeur du terrain et de l'immeuble a été déterminée conformément à **IFRS 13** tel que décrit à la **note 3 c**. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées, aux justes valeurs ainsi déterminées. L'effet de réévaluation a été comptabilisé, net des impôts reportés y relatifs, à un poste distinct de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires (**3 q**). La nouvelle durée de vie de l'immeuble prend en considération une valeur résiduelle de 10 % de sa juste valeur.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont :

Immeuble	4%
Équipement, matériel et mobilier	10% - 20%
Matériel roulant	25%
Matériel et équipement informatique	20%
Aménagements et améliorations locatives	10% - 33%
Logiciels informatiques	20%

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(i) Immobilisations (suite)

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés au résultat net. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéfices non répartis.

(j) Propriétés détenues pour revente

Conformément à **IFRS 5**, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en compensation des montants dus incluant les soldes de prêts, des intérêts à recevoir et des frais déboursés par la Banque à des fins de reprise. Elles sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction.

La Banque a établi un programme actif de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque.

Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(j) Propriétés détenues pour revente (suite)

La juste valeur a été estimée conformément aux prescrits de IFRS 13 (**note 3 c**).

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente selon les modalités décrites à la **note 3 r** et est comptabilisée au poste de réserve biens immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(k) Placements en immobilier

Les placements en immobilier, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que ces biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à leur juste valeur et ne sont pas amortis conformément au traitement permis par **IAS 40**. Les justes valeurs sont revues à la fin de chaque exercice en fonction des critères de **IFRS 13** tel que décrit à la **note 3 c**.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les placements en immobilier selon les modalités décrites à la **note 3 r** et est comptabilisée au poste de réserve biens immobiliers hors exploitation, à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(l) Actif incorporel

L'actif incorporel regroupe des actifs non monétaires identifiables qui sont sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et qui sont contrôlés par la Banque. Ils sont comptabilisés au coût amorti et comprennent essentiellement les logiciels informatiques acquis ou développés à l'interne.

Les débours effectués pour ces actifs non encore prêts à être utilisés sont considérés comme des actifs en cours. Ils seront amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie utile, à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

(m) Dépôts, emprunts et dettes subordonnées

Les dépôts, emprunts et dettes subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à leur juste valeur, net des coûts des transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

Les frais d'intérêts encourus sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état du résultat net.

(n) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(o) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré. En accord avec la Banque Centrale, ce poste est réduit également dans le cadre de l'augmentation de capital-actions, tel qu'autorisé par le Conseil d'Administration de la Banque.

En date du 30 septembre 2025, le Conseil d'Administration a approuvé l'augmentation du capital à concurrence de G 600,000,000. Le processus légal relatif à cette augmentation est toujours en cours. Cependant, cette augmentation a été prise en considération pour le calcul de la réserve légale de l'exercice.

(p) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale **IFRS 9**. Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(q) Réserve de réévaluation – terrain et immeuble en exploitation

L'excédent de réévaluation, net des impôts reportés y relatifs, résultant de la réévaluation du terrain et de l'immeuble en exploitation est reflété au poste de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires. Sur une base annuelle, un montant correspondant à la différence entre l'amortissement calculé selon la valeur réévaluée des immeubles et l'amortissement calculé selon le coût original, est viré aux bénéfices non répartis.

Toute moins-value résultant de la réévaluation du terrain ou de l'immeuble est enregistrée directement comme une dépense à l'état du résultat net à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble antérieurement réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(r) Réserve biens immobiliers hors exploitation

Le poste de réserve biens immobiliers hors exploitation est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur les biens immobiliers hors exploitation en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elle est constituée comme suit :

- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjudgés ou reçus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans, jusqu'à 100% de la valeur inscrite.
- À la réception, 30 % de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation. Cette réserve de 30% a été constituée jusqu'au 30 septembre 2024. Dans une lettre en date du 23 juillet 2025, le Gouverneur a clarifié la position de la BRH sur la non-nécessité de constituer cette réserve-selon une interprétation de l'article 189 de la Loi sur les banques et autres institutions financières. Ainsi, cette réserve de 30% préalablement constituée a été virée aux bénéfices non répartis à partir de l'exercice 2025.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves déjà constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

(s) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts et les placements, et les dépenses d'intérêts sur les dépôts, les emprunts et les dettes subordonnées.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(s) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque les services sont rendus.

(u) Impôts sur le revenu

Conformément à **IAS no. 12**, les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés. La dépense d'impôts est enregistrée à l'état du résultat net excepté lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ce cas, l'effet de l'impôt y relatif est également imputé à l'avoir des actionnaires et à l'état du résultat global.

Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires, ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer de la Banque.

Les impôts reportés, provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif.

La Banque a comptabilisé aux autres éléments de passif :

- l'impôt reporté résultant de la réévaluation du terrain et de l'immeuble, qui est amorti annuellement sur la durée de vie de l'immeuble réévalué ;
- l'impôt reporté sur la plus-value des placements en immobilier – Groupe, à cause de l'aspect plus permanent qui sera renversé à la disposition de ces placements;

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(u) Impôts sur le revenu (suite)

- l'impôt reporté relatif à la juste valeur des instruments de capitaux propres qui sera renversé lors de la disposition de ces instruments,
- l'impôt reporté relatif aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives qui est amorti annuellement sur la durée des contrats et est renversé à la résiliation des contrats.

(v) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques d'épargne et de logement doivent garder à la Banque Centrale des réserves obligatoires totalisant, aux 30 septembre 2025 et 2024, 28.5% sur les passifs en monnaies étrangères. La réserve sur les passifs en monnaies étrangères doit être constituée à 41.5% en monnaie étrangère et 87.5% en gourdes aux 30 septembre 2025 et 2024.

(w) Contrats à terme de devises

Les contrats à terme de devises comprennent les contrats à terme de gré à gré portant sur des engagements d'échanger deux devises (gourdes et dollars US) à une date ultérieure selon un taux et des modalités convenus entre les deux parties à la date du contrat. Ces contrats à terme de devises reflètent les montants à recevoir dans une devise et les montants à remiser dans une autre devise en accord avec les modalités des contrats respectifs.

(x) Résultat net par action équivalente de capital libéré

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

En date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2025. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers de SOGEBEL. Ce sont principalement :

Modification d'IAS 21
Absence de convertibilité

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2025. Cette modification clarifie comment une société apprécie si une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Modification d'IFRS 9 et IFRS 7
Classification et évaluation des instruments financiers

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2026. Les modifications comprennent des indications sur le classement des actifs financiers, y compris ceux qui comportent des caractéristiques conditionnelles. Les sociétés seront désormais tenues de fournir des informations supplémentaires sur les actifs et les passifs financiers qui ont des caractéristiques conditionnelles. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

IFRS 18
États financiers : présentation et divulgation

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027, IFRS 18, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, apportera plus de cohérence dans la façon dont les sociétés présentent leurs résultats et leurs flux de trésorerie. Cela inclut également la communication de certaines mesures «non conformes aux IFRS», notamment les Mesures de Performance Choisies par la Direction (MPCD), qui feront désormais partie des états financiers audités.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

IFRS 19

Simplification du reporting des filiales qui n'ont pas d'exigences de redevabilité à l'égard du public

Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027. Une filiale qui n'a pas de redevabilité à l'égard du public et dont la société mère produit des comptes consolidés selon les IFRS est autorisée à appliquer IFRS 19 qui pourra considérablement réduire l'étendue de leur divulgation.

Améliorations annuelles Volume 11 IFRS-cycle 2023-2025

Comprend certaines clarifications et amendements aux notes suivantes :

- Comptabilité de couverture par un premier adoptant (*IFRS 1*)
- Pertes ou gains à disposition (*IFRS-7 – Instruments financiers - divulgations*)
- Différence reportée entre juste valeur et prix de transaction (*IFRS-7 – Instruments financiers - divulgations*)
- Risques de crédit (*IFRS 7 – Instruments financiers - divulgations*)
- Disposition d'une utilisation locative (*IFRS 9 – Instruments financiers*)
- Détermination de l'agent de facto (*IFRS 10 états financiers consolidés*)
- Méthode coût (*IAS-7 – État du flux de trésorerie*).

Modifications d'IFRS 10 et IAS 28

États financiers consolidés et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées, et coentreprises.

La Direction ne prévoit pas que l'entrée en vigueur de ces normes et modifications aura une incidence significative sur les états financiers de la Banque dans les exercices futurs.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. Cette gestion de risques est assurée par les différents comités issus du Conseil d'Administration et de la Direction de la Banque.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de marché qui incluent les risques de change et de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de SOGEBEL est comme suit :

(4) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités peut se matérialiser dans la mesure où SOGEBEL ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, le département de la comptabilité de SOGEBEL assure une surveillance quotidienne des liquidités, à travers son comité de Trésorerie qui porte une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences statutaires qui s'appliquent à SOGEBEL. Le Comité de Trésorerie se réunit une fois par semaine pour assurer une gestion à court et à moyen terme de ses besoins opérationnels de liquidités et le suivi des rapports de liquidités et des réserves obligatoires.

SOGEBEL respecte en général les normes prudentielles de la Banque Centrale en matière de liquidités et elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3 aux 30 septembre 2025 et 2024.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de SOGEBEL étaient comme suit aux 30 septembre :

30 septembre 2025

	Courants	1-3 mois	4 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts : (note 15)					
Dépôts à vue	G 163,548,074	-	-	-	163,548,074
Dépôts d'épargne	4,870,173,679	-	-	-	4,870,173,679
Dépôts à terme	-	<u>115,782,774</u>	<u>1,452,664,121</u>	<u>1,566,061,685</u>	3,134,508,580
Total dépôts	5,033,721,753	115,782,774	1,452,664,121	1,566,061,685	8,168,230,333
Obligations locatives (note 11)	-	2,587,684	7,763,051	38,691,602	49,042,337
Emprunts – BRH (note 16)	-	27,919,873	83,813,285	605,628,196	717,361,354
Contrats à terme de devises (note 8)	-	792,709,150	-	-	792,709,150
Autres éléments de passif, net des impôts à payer minoritaires et des impôts reportés	412,225,136	-	-	-	412,225,136
Dettes subordonnées (note 18)	-	-	-	<u>313,658,640</u>	313,658,640
	412,225,136	823,216,707	91,576,336	957,978,438	2,284,996,617
	G 5,445,946,889	938,999,481	1,544,240,457	2,524,040,123	10,453,226,950

30 septembre 2024

	Courants	1-3 mois	4 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 113,367,388	-	-	-	113,367,388
Dépôts d'épargne	5,295,344,200	-	-	-	5,295,344,200
Dépôts à terme	-	<u>189,571,936</u>	<u>1,040,524,768</u>	<u>1,547,013,684</u>	2,777,110,388
Total dépôts	5,408,711,588	189,571,936	1,040,524,768	1,547,013,684	8,185,821,976
Obligations locatives (note 11)	-	4,102,073	12,306,219	104,091,185	120,499,477
Emprunts – BRH (note 16)	-	27,919,873	83,813,285	612,315,593	724,048,751
Contrats à terme de devises (note 8)	-	792,709,150	-	-	792,709,150
Autres éléments de passif, net des impôts à payer minoritaires et des impôts reportés	400,412,132	-	-	-	400,412,132
Dettes subordonnées (note 18)	-	-	-	<u>315,544,080</u>	315,544,080
	400,412,132	824,731,096	96,119,504	1,031,950,858	2,353,213,590
	G 5,809,123,720	1,014,303,032	1,136,644,272	2,578,964,542	10,539,035,566

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis et par certains organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs, les aléas du contexte sécuritaire et politico-économique actuel dans le pays, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque de crédit concerne les principaux actifs financiers suivants:

	2025	2024
Liquidités: (note 5)		
Dépôts à la BRH	G 1,896,894,523	2,021,585,349
Dépôts à Sogebank	145,331,686	179,617,439
Dépôts à une institution financière étrangère	34,152,322	234,153,096
Effets en compensation	<u>29,517,040</u>	<u>52,849,046</u>
	<u>2,105,895,571</u>	<u>2,488,204,930</u>
Placements		
Placements locaux, net (note 7)	1,511,444,720	999,074,408
Placements à l'étranger, net (note 6)	<u>1,294,169,384</u>	<u>1,108,387,303</u>
	<u>2,805,614,104</u>	<u>2,107,461,711</u>
Contrats à terme de devises (note 8)	<u>1,110,874,350</u>	<u>1,117,551,950</u>
Crédit		
Prêts, net (note 9)	<u>4,817,553,805</u>	<u>5,002,304,180</u>
Autres actifs: (note 14)		
Comptes à recevoir – affiliés	780,588	3,889,299
Comptes à recevoir – autres, net	<u>18,092,054</u>	<u>35,696,496</u>
	<u>18,872,642</u>	<u>39,585,795</u>
Total	G 10,858,810,472	10,755,108,566

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides et, par conséquent, non à risque. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2025 et 2024, 90% et 81% respectivement de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture des réserves, 7.0% et 10.5% de ces liquidités sont gardées à Sogebank, société mère de SOGEBEL.

(ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère les dépôts à terme et les obligations dans une société locale qui représente 54% et 47% des placements aux 30 septembre 2025 et 2024 comme des instruments financiers à risque faible. La maturité de ces placements est à court terme. La Banque considère le risque des placements à l'étranger qui représentent respectivement 46% et 53% des placements aux 30 septembre 2025 et 2024 comme modéré. Pour gérer ce risque la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers avec un rendement proportionnel aux risques. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements.

(iii) Contrats à terme de devises

La Banque considère comme à risque faible les contrats à terme de devises détenus principalement avec la Banque Centrale. La contrepartie de ces contrats à l'actif se retrouve au passif, au taux de change initial.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(iv) Crédit

Ce risque est géré à SOGEBEL par l'Administration du Crédit en étroite collaboration avec la Direction du Crédit qui supervise la gestion du risque de crédit. La Banque assure un suivi rigoureux et systématique de son portefeuille de prêts par différents mécanismes et politiques. La situation du pays a eu un impact néfaste sur le portefeuille de crédit de la Banque. Les prêts non productifs totalisent environ 9% et 10% du portefeuille de prêts global aux 30 septembre 2025 et 2024. La Direction suit de très près l'évolution de ces dossiers et a établi les provisions adéquates en fonction des garanties détenues.

À l'intérieur de ses politiques, la Banque respecte en général, les exigences et normes prudentielles de la Banque Centrale: la Circulaire no. 87 sur la classification et l'établissement de provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts, et la Circulaire no. 83-4 sur la concentration du crédit, restreignant, en fonction de ses fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

Tel que reflété à la **note 3b**, les sanctions imposées par certains pays à des agents politiques et économiques en Haïti ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions bancaires avec ces partis.

(v) Autres actifs

La Banque considère comme suit les risques de non-paiement sur les autres actifs financiers:

- Risque faible pour les comptes à recevoir de sociétés affiliées représentant en général des transactions à court terme qui sont réglées dans de courts délais.
- Risque modéré pour les comptes à recevoir - autres.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

La répartition par secteur géographique, sur la base de la localisation du risque ultime, des principaux actifs financiers de la Banque est comme suit:

		2025	2024
<u>Liquidités (note 5)</u>			
Haïti	G	2,071,743,249	2,254,051,834
Etats-Unis		<u>34,152,322</u>	<u>234,153,096</u>
		<u>2,105,895,571</u>	<u>2,488,204,930</u>
<u>Placements</u>			
Haïti (note 7)		1,511,444,720	999,074,408
Etats-Unis (note 6)		<u>1,294,169,384</u>	<u>1,108,387,303</u>
		<u>2,805,614,104</u>	<u>2,107,461,711</u>
<u>Contrats à terme de devises (note 8)</u>			
Haïti		<u>1,110,874,350</u>	<u>1,117,551,950</u>
<u>Crédit (note 9)</u>			
Haïti		<u>4,817,553,805</u>	<u>5,002,304,180</u>
<u>Autres actifs (note 14)</u>			
Haïti		<u>18,872,642</u>	<u>39,585,795</u>
Total	G	10,858,810,472	10,755,108,566

(C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change, le risque de la juste valeur des instruments de capitaux propres et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui permettent à la Banque d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises étrangères et le volume du passif libellé dans les mêmes devises, suite à la variation du cours de ces devises.

La circulaire no. 81-5 de la Banque Centrale sur le risque de change, entrée en vigueur le 17 avril 2017, stipule que la position structurelle de change ne doit pas dépasser un rapport maximum de 0.50% entre le cumul des positions longues et courtes (toutes devises confondues) d'une part, et le total des fonds propres comptables d'autre part.

SOGEBEL respecte en général l'exigence de la Banque Centrale qui limite son portefeuille de prêts en dollars US, à 50% de ses passifs en dollars US.

Les positions nettes de change de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2025

	Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G 680,947,026	1,502,175,803	2,183,122,829
Placements	1,445,764,383	1,359,849,721	2,805,614,104
Contrats à terme de devises	-	1,110,874,350	1,110,874,350
Prêts, net	1,945,872,707	2,871,681,098	4,817,553,805
Autres actifs	8,732,452	10,140,190	18,872,642
Total des actifs financiers	4,081,316,568	6,854,721,162	10,936,037,730
Dépôts	1,926,478,173	6,241,752,160	8,168,230,333
Emprunts – BRH	717,361,354	-	717,361,354
Contrats à terme de devises	792,709,150	-	792,709,150
Obligations locatives	-	49,042,337	49,042,337
Autres passifs, net des impôts reportés et des impôts à payer - minoritaires	234,214,845	178,010,291	412,225,136
Dettes subordonnées	-	313,658,640	313,658,640
Total des passifs financiers	3,670,763,522	6,782,463,428	10,453,226,950
Actif, net	G 410,553,046	72,257,734	482,810,780

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(i) Risque de change (suite)

30 septembre 2024

	Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G 645,579,120	1,925,917,922	2,571,497,042
Placements	735,026,712	1,372,434,999	2,107,461,711
Contrats à terme de devises	-	1,117,551,950	1,117,551,950
Prêts, net	2,199,606,413	2,802,697,767	5,002,304,180
Autres actifs	17,673,502	21,912,293	39,585,795
Total des actifs financiers	3,597,885,747	7,240,514,931	10,838,400,678
Dépôts	1,701,982,074	6,483,839,902	8,185,821,976
Emprunts – BRH	724,048,751	-	724,048,751
Contrats à terme de devises	792,709,150	-	792,709,150
Obligations locatives	63,594,629	56,904,848	120,499,477
Autres passifs, net des impôts reportés et des impôts à payer			
-minoritaires	201,592,831	198,819,301	400,412,132
Dettes subordonnées	-	315,544,080	315,544,080
Total des passifs financiers	3,483,927,435	7,055,108,131	10,539,035,566
Actif, net	G 113,958,312	185,406,800	299,365,112

Aux 30 septembre, les taux de change du dollar US par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2025	2024
Dollars US / HTG	130.6911	131.4767

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les positions de change de la Banque, en dollars en valeur absolue, étaient respectivement de \$ 552,889 et \$ 1,410,187. Par conséquent, la fluctuation d'une gourde aurait un impact de G 552,889 et G 1,410,187 respectivement.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de la juste valeur des instruments de capitaux propres

La Banque détient des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net dans ses placements locaux totalisant G 184,417,275M aux 30 septembre 2025 et 2024 (**note 7**). La juste valeur de ces instruments est déterminée selon des données d'entrée de **Niveau 2 (note 3 c)**

La Banque est exposée au risque de variation des prix des marchés qui correspond à la probabilité qu'une baisse ou une hausse des marchés financiers entraîne une diminution de valeur (moins-value) ou une hausse de valeur (Plus -value).

À cet effet, la Direction a effectué une analyse de sensibilité fondée sur une variation vraisemblable des prix des actions basées sur des données historiques de volatilité ainsi que sur des perspectives actuelles du marché.

Une variation vraisemblable possible sur les différents instruments financiers aurait un impact suivant:

	Niveau	Juste valeur		Variation vraisemblable	Impact sur le résultat net	
		2025	2024		2025	2024

Portefeuille gardé à

la juste valeur par le

biais du résultat

G	2	184,417,725	184,417,725	±10%	18,441,772	18,441,772
----------	----------	--------------------	-------------	------	-------------------	------------

(iii) Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur les résultats et par conséquent, sur le capital de la Banque. Il correspond au risque que les dépenses d'intérêts soient supérieures aux revenus d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(iii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La Banque exerce un suivi rigoureux sur deux groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements, emprunts et les dettes subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercices, les profils de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers étaient comme suit:

	%	2025	%	2024
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	20%	1,839,368,501	24%	2,077,363,645
Passifs financiers	51%	<u>(5,043,131,370)</u>	48%	<u>(4,887,381,758)</u>
Net		<u>(3,203,762,869)</u>		<u>(2,810,018,113)</u>
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	80%	7,228,807,891	76%	6,530,168,781
Passifs financiers	49%	<u>(4,774,583,922)</u>	52%	<u>(5,293,761,973)</u>
Net		<u>2,454,223,969</u>		<u>1,236,406,808</u>
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	9,068,176,392	100%	8,607,532,426
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	<u>(9,817,715,292)</u>	100%	<u>(10,181,143,731)</u>
		G (749,538,900)		(1,573,611,305)

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(iii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La Direction estime qu'une fluctuation des taux d'intérêts pourrait avoir une incidence sur les résultats de l'exercice; cependant, cette incidence est mitigée par le fait que la plupart des passifs financiers à taux d'intérêts fixes sont de courte durée, à l'exception des emprunts BRH représentant environ 19% des passifs financiers à taux d'intérêts fixes en 2025 et en 2024 mais qui sont à des taux d'intérêts très bas, et des dettes subordonnées qui représentent environ de 5% des passifs financiers à taux d'intérêts fixe.

Par conséquent, la Direction n'a pas jugé nécessaire d'effectuer une analyse de sensibilité des taux d'intérêts.

(D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital-actions libéré, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

Les fonds propres réglementaires sont essentiellement constitués :

- *des fonds propres de base de Catégorie 1 (Catégories 1A et 1B) attribuables aux actionnaires ordinaires nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation, la réserve de réévaluation-terrain et immeuble et la réserve générale pour pertes sur prêts.*
- *des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés : d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années, incluant les primes d'émission de ces instruments ; la réserve générale pour pertes sur prêts ; les provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs, conformément à IFRS 9.*

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (Circulaire 88-1) en matière de fonds propres réglementaires. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires :

Ratio de levier (actif/fonds propres) - Un multiple maximum de **20 fois** entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.

Ratio de couverture des actifs à risques (fonds propres/actifs à risque) - Un rapport minimum de **12.0%** entre les fonds réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et hors bilan, pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de **12.0%** fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à **2.5%** des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A). Le non-respect de cette exigence additionnelle ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de **9.25%** des risques pondérés ;
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de **11.50%** des risques pondérés ;
- Total des fonds propres : ratio minimum de **14.5%** des risques pondérés.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Ratios requis	2025	2024
Ratios actif/fonds propres (Max. 20 fois)	9.07	10.54
Ratio minimum des fonds propres de base de catégorie 1 A (9.25%)	12.88%	10.67%
Ratio minimum de fonds propres catégorie 1 (11.5%)	12.88%	10.67%
Ratio minimum total des fonds propres (14.5%)	15.37%	13.83%

(5) LIQUIDITÉS

Les liquidités se présentent comme suit:

	2025	2024
Encaisse	G 77,227,258	83,292,112
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH)	1,896,894,523	2,021,585,349
Dépôt à une institution financière étrangère	34,152,322	234,153,096
Dépôts à Sogebank (note 24)	145,331,686	179,617,439
Effets en compensation	29,517,040	52,849,046
TOTAL LIQUIDITÉS	G 2,183,122,829	2,571,497,042

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) font partie du calcul de la couverture des réserves obligatoires, devant être maintenues par la Banque, sur l'ensemble de son passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Les dépôts à la BRH ne portent pas d'intérêts.

Le dépôt à une institution financière étrangère porte un taux d'intérêts de 5.00% en 2025 et 4.50% en 2024.

Les dépôts à Sogebank sont des comptes courants qui sont rémunérés comme suit aux 30 septembre:

	2025	2024
Comptes en gourdes	1.60%	2.10%
Comptes en dollars	0.50%	1.00%

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS (SUITE)

La répartition des liquidités en gourdes et dollars US est la suivante:

		2025	2024
Liquidités en gourdes	G	680,947,026	645,579,120
Liquidités en dollars US		<u>1,502,175,803</u>	<u>1,925,917,922</u>
	G	2,183,122,829	2,571,497,042

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger au coût amorti, net sont comme suit :

		2025	2024
Placements au coût amorti	G	1,282,781,690	1,101,439,281
Intérêts à recevoir		<u>14,631,226</u>	<u>9,725,935</u>
		1,297,412,916	1,111,165,216
Provision pour pertes de crédit attendues		(3,243,532)	(2,777,913)
PLACEMENTS AU COÛT AMORTI, NET	G	1,294,169,384	1,108,387,303

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger au coût amorti et la juste valeur sont comme suit :

		2025	2024
<i>Obligations du Gouvernement des États-Unis :</i>			
Coût amorti	G	476,295,943	680,391,923
Juste valeur		482,080,129	680,512,192
Plus- valeur		5,784,186	120,269
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		1 mois à 13 ans	<i>1 mois à 10 ans</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		2.70% à 5.13%	<i>3.50% à 5.65%</i>
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières :</i>			
Coût amorti	G	806,485,747	421,047,358
Juste valeur		812,830,715	415,812,813
Plus (moins) – valeur		6,344,968	(5,234,545)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		1 mois à 7 ans	<i>2 ans à 4 ans</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		2.12% à 8.50%	<i>1.13% à 5.50%</i>
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	1,282,781,690	1,101,439,281
Plus (moins) – valeur non comptabilisée sur placements gardés à échéance		12,129,154	(5,114,276)
JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS	G	1,294,910,844	1,096,325,005

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(6) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase 1 Non dépréciés	
		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(2,777,913)	(2,268,723)
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 20)		(482,271)	(556,191)
Effet de change		16,652	47,001
Solde à la fin de l'exercice	G	(3,243,532)	(2,777,913)

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

		2025	2024
Placements au coût amorti, net (a)	G	1,511,444,720	999,074,408
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (b)		184,417,275	184,417,275
TOTAL PLACEMENTS LOCAUX, NET	G	1,695,861,995	1,183,491,683

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET (SUITE)

a) Les placements locaux au coût amorti sont comme suit :

		2025	2024
DÉPÔTS À TERME :			
Dépôts à terme Sogebank - en dollars	G	-	197,215,050
<i>Taux d'intérêts</i>		-	4.26%
<i>Échéance</i>		-	Octobre à décembre 2024
Intérêts à recevoir		-	757,499
	G	-	197,972,549
Dépôts à terme Sogebank - en gourdes	G	1,425,000,000	725,000,000
<i>Taux d'intérêts</i>		9.5% à 10.0%	10% à 10.5%
<i>Échéance</i>		Décembre 2025	Décembre 2024
Intérêts à recevoir		20,764,383	10,026,712
	G	1,445,764,383	735,026,712
TOTAL DEPÔTS À TERME ET INTÉRÊTS À RECEVOIR (note 24)	G	1,445,764,383	932,999,261
OBLIGATIONS :			
Obligations E-Power – en dollars (i)	G	65,345,550	65,738,350
<i>Taux d'intérêts</i>		6%	6%
<i>Échéance</i>		31 mars 2026	31 mars 2026
Intérêts à recevoir		988,242	994,181
TOTAL OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	G	66,333,792	66,732,531
TOTAL PLACEMENTS LOCAUX AU COÛT AMORTI ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	G	1,512,098,715	999,731,792
Provision pour pertes de crédit attendues		(653,455)	(657,384)
TOTAL PLACEMENTS LOCAUX - COÛT AMORTI, NET	G	1,511,444,720	999,074,408

(i) Conformément aux prescrits de la Loi de 2002 sur les zones franches et la convention d'établissement signée entre l'État Haïtien et E-Power, ces obligations et les revenus d'intérêts qui en découlent sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Pour les exercices 2025 et 2024, l'effet fiscal des exonérations pour les intérêts ont totalisé G 1,175,738 et G 1,191,677 (note 22).

La juste valeur des placements au coût amorti est équivalente au coût étant donné que les taux d'intérêts contractuels sont assimilables aux taux du marché.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(7) PLACEMENTS LOCAUX, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase 1 non déprécié	
		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(657,384)	(671,290)
Effet de change		3,929	13,906
Solde à la fin de l'exercice	G	(653,455)	(657,384)

(b) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les instruments de capitaux propres dans des sociétés locales comme suit:

		2025	2024
SOGECARTE, S.A.			
2,025 actions votantes (note 24)	G	46,575	46,575
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE, S.A. (SIF)			
4,264 actions votantes de classe A			
321 actions de classe B (note 24)	G	180,740,700	180,740,700
SOFIHDES			
242 actions votantes (note 24)	G	3,630,000	3,630,000
Total	G	184,417,275	184,417,275

(8) CONTRATS À TERME DE DEVISES

Les contrats à terme de devises se présentent comme suit :

		2025	2024
Contrats de change à l'actif :			
Contrat avec BRH (a)	G	1,110,874,350	1,117,551,950
Contrats de change au passif :			
Contrat avec BRH (a)	G	792,709,150	792,709,150

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(8) CONTRATS À TERME DE DEVICES (SUITE)

- (a) Dans le cadre de ses opérations de gestion de trésorerie, Sogebel avait conclu le 2 août 2019 un contrat à terme de devises avec la BRH pour une durée de 270 jours à échéance le 27 mai 2020. Au terme de ce contrat, Sogebel devait céder à la BRH la somme de US\$ 8,500,000 au taux de 93.2599. En contrepartie, la BRH devait céder à Sogebel un montant équivalent à G 792,709,150. Ce contrat a été renouvelé à plusieurs reprises. Le dernier contrat a une date de maturité de décembre 2025 et porte un taux d'intérêts de 4%.

Les effets de change résultant de la réévaluation de ces contrats de change sont reflétés à l'état du résultat net.

(9) PRÊTS, NET

Les prêts se présentent comme suit:

		2025	2024
Prêts hypothécaires	G	2,870,283,481	3,014,800,431
<i>Prêts financés par la BRH:</i>			
Prêts au logement - "KAYBEL" (a)		684,485,442	669,412,448
Prêts - projets immobiliers (b)		38,626,837	191,517,071
		723,112,279	860,929,519
Prêts avec moratoire (c)		432,135,710	193,539,611
Prêts garantis par aval et collatéral		85,673,254	105,713,483
Prêts hypothécaires aux employés et aux membres de la Direction		290,511,193	255,498,071
Prêts restructurés (d)		216,521,573	271,569,961
Avances en comptes courants		23,671,261	26,281,410
Total prêts courants		4,641,908,751	4,728,332,486
Prêts non productifs		463,075,108	520,401,556
Total prêts		5,104,983,859	5,248,734,042
Intérêts à recevoir		59,476,091	65,093,691
Total prêts et intérêts à recevoir		5,164,459,950	5,313,827,733
Provision pour pertes de crédit attendues		(346,906,145)	(311,523,553)
TOTAL PRÊTS, NET	G	4,817,553,805	5,002,304,180

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les soldes des prêts nets en différentes monnaies se présentent ainsi:

		2025	2024
Prêts nets en gourdes	G	1,945,872,707	2,199,606,413
Prêts nets en dollars US		2,871,681,098	2,802,697,767
TOTAL PRÊTS, NET	G	4,817,553,805	5,002,304,180

- (a) Dans un accord signé en date du 21 octobre 2015, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a accordé un emprunt à Sogebel à travers un programme (Kaybel) pour la construction et/ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. La durée de ces prêts à des particuliers ne peut excéder 10 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10%, et il ne peut être révisé qu'après 10 ans, d'un commun accord entre les parties. Au cas où Sogebel aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. Les soldes et modalités de ces emprunts sont reflétés à la **note 16a**.

La BRH consent également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle accordant un ratio de 50% au lieu de 25%, ainsi qu'une dérogation relative à la constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie. Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts hypothécaires Kaybel incluaient des prêts à des apparentés de G 2,532,728 et de G 4,817,550 respectivement (**note 24**).

- (b) Dans le cadre du protocole d'accord signé le 7 novembre 2019 avec la BRH, un prêt de G 44,500,000 a été décaissé pour le financement d'un projet immobilier. Les soldes et modalités de cet emprunt sont reflétés à la **note 16c**. La Banque octroie ce prêt au projet immobilier à un taux fixe de 8%.

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 29 mai 2017 avec la BRH concernant le Programme de Promotion de Développement d'Immobilier (PPDI), la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décaissé, en date du 15 mars 2017, G 170,779,000 à SOGEBEL pour le refinancement d'un projet immobilier. La Banque octroie ce prêt au projet immobilier à un taux fixe de 5%. Les soldes et modalités de cet emprunt sont reflétés à la **note 16b**.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

- (c) Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le remboursement du principal par rapport aux dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles politiques qui ont affecté certains secteurs économiques (**note 3 g**).
- (d) Les prêts restructurés incluent deux prêts totalisant G 80,674,153 au 30 septembre 2025 qui a ont été restructurés par rapport aux nouvelles dispositions de la circulaire 130 de la BRH. Ce prêt est financé par un emprunt totalisant G 109,000,000 (**note**) dont le solde au 30 septembre 2025 était de G 106,275,000.

Aux 30 septembre, l'âge des prêts courants et des prêts non productifs étaient comme suit:

30 septembre 2025

		Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants						
Avances en comptes courants						
	G	23,671,261	-	-	-	23,671,261
Autres catégories de prêts						
		3,420,788,113	468,731,428	327,239,064	401,478,885	4,618,237,490
	G	3,444,459,374	468,731,428	327,239,064	401,478,885	4,641,908,751
	%	74%	10%	7%	9%	100%

		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs					
Autres catégories de prêts					
	G	68,374,735	88,108,271	306,592,102	463,075,108
	%	15%	19%	66%	100%

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

30 septembre 2024

	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants					
Avances en comptes courants G	26,281,410	-	-	-	26,281,410
Autres catégories de prêts	3,017,200,197	589,009,738	346,499,494	749,341,647	4,702,051,076
	G 3,043,481,607	589,009,738	346,499,494	749,341,647	4,728,332,486
%	64%	13%	7%	16%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Autres catégories de prêts G	93,537,719	77,721,593	349,142,244	520,401,556
%	18%	15%	67%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2025

		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 15)	Total
Prêts courants	G	4,556,110,891	85,797,861	4,641,908,452
Prêts non productifs		463,075,109	-	463,075,109
	G	5,019,186,000	85,797,861	5,104,983,861

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

30 septembre 2024

		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 15)	Total
Prêts courants	G	4,611,592,482	90,458,593	4,702,051,075
Prêts non productifs		<u>520,401,555</u>	<u>-</u>	<u>520,401,555</u>
	G	5,131,994,037	90,458,593	5,222,452,630

Les taux de rendement moyens sur les prêts sont comme suit:

	2025	2024
Prêts hypothécaires – gourdes	17.47%	15.98%
Prêts hypothécaires - dollars US	10.36%	10.41%
Prêts financés par la BRH - secteur immobilier	8.00%	6.67%
Prêts hypothécaires – Kaybel - gourdes	10.85%	10.34%
Prêts garantis par aval et collatéral - gourdes	15.60%	15.33%
Avances en comptes courants - gourdes	20.61%	17.90%
Avances en comptes courants - dollars US	12.98%	15.04%
Prêts hypothécaires aux employés et aux membres de la Direction	12.16%	11.89%
Prêts restructurés – gourdes	13.38%	16.00%
Prêts restructures - dollars US	11.70%	12.00%

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et à leurs sociétés apparentées s'élevaient à G 128,356,745 et G 86,291,865. Ces prêts portent intérêts à des taux de 7% à 11% en 2025 et 2024, pour les prêts en dollars US, et des taux de 6% à 19% en 2025 et 2024 pour les prêts en gourdes.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts a évolué comme suit :

		Total 2025	Total 2024
Solde au début de l'exercice	G	(311,523,553)	(261,710,288)
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 20)		(39,930,384)	(57,618,271)
Effet de change		3,163,703	7,805,006
Radiations		1,384,089	-
Solde à la fin de l'exercice	G	(346,906,145)	(311,523,553)

Les variations de l'exercice par phase sont comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	3,332,763,266	441,543,920	1,621,823,498	5,396,130,684
Provisions		(21,248,278)	(5,546,171)	(234,915,839)	(261,710,288)
Variation de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir		(1,327,891,402)	1,227,415,437	18,173,014	(82,302,951)
Provisions		13,795,225	(6,754,078)	(56,854,412)	(49,813,265)
Solde au 30 septembre 2024	G				
Prêts et intérêts à recevoir		2,004,871,864	1,668,959,357	1,639,996,512	5,313,827,733
Provisions	G	(7,453,053)	(12,300,249)	(291,770,251)	(311,523,553)

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(9) PRÊTS, NET (SUITE)

		Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1		Phase 2	Phase 3	
Variation de l'exercice-2024--2025						
Prêts et intérêts à recevoir	G	756,240,440	(1,067,134,028)	161,525,805		(149,367,783)
<i>Provisions</i>		(3,588,167)	2,179,867	(33,974,292)		(35,382,592)
Solde au 30 septembre 2025						
Prêts et intérêts à recevoir		2,761,112,304	601,825,329	1,801,522,317		5,164,459,950
<i>Provisions</i>	G	(11,041,220)	(10,120,382)	(325,744,543)		(346,906,145)

Les prêts à défaut incluent :

		2025	2024
Prêts et intérêts non productifs	G	463,075,108	520,401,556
Autres prêts (i)		1,338,447,209	1,119,594,956
	G	1,801,522,317	1,639,996,512

(i) Les autres prêts sont classifiés à la phase 3, bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction, en fonction des critères prescrits à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 soumise la Banque Centrale totalisait respectivement G 290 millions et G 303 millions aux 30 septembre 2025 et 2024. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers suivants :

		2025	2024
Provision pour pertes de crédit attendues – Prêts	G	346,906,145	311,523,553
Provision pour pertes de crédit attendues – Hors bilan (note 17)		2,760,239	1,604,331
	G	349,666,384	313,127,884

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(10) IMMOBILISATIONS, NET

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

	Solde au 30/09/24	Acquisitions	Transferts	Dispositions et ajustements	Solde au 30/09/25
Terrain	G 91,360,305	-	-	-	91,360,305
Immeuble	128,714,279	-	-	-	128,714,279
Équipement, matériel et mobilier	20,961,673	31,444,880	-	(14,198,885)	38,207,668
Matériel roulant	9,473,231	4,565,918	-	-	14,039,149
Matériel et équipement informatique	8,965,669	4,602,093	180,454	(4,955,818)	8,792,398
Aménagements et améliorations locatives	8,617,020	33,303,391	20,432,389	(1,755,388)	60,597,412
Investissements en cours	<u>20,755,960</u>	<u>803,408</u>	<u>(20,612,843)</u>	<u>(143,116)</u>	<u>803,409</u>
	G 288,848,137	74,719,690	-	(21,053,207)	342,514,620

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

	Solde au 30/09/24	Amortissement	Dispositions et ajustements	Solde au 30/09/25
Immeuble	G 18,534,858	4,633,714	-	23,168,572
Équipement, matériel et mobilier	11,512,584	5,625,168	(10,738,332)	6,399,420
Matériel roulant	3,552,526	3,053,196	-	6,605,722
Matériel et équipement informatique	5,514,973	2,140,275	(4,955,818)	2,699,430
Aménagements et améliorations locatives	<u>4,507,768</u>	<u>4,121,625</u>	<u>(1,705,956)</u>	<u>6,923,437</u>
	G 43,622,709	19,573,978	(17,400,106)	45,796,581
IMMOBILISATIONS, NET	G 245,225,428		(3,653,101)	296,718,039

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(10) IMMOBILISATIONS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, la valeur nette aux livres du terrain et de l'immeuble hormis l'effet de la réévaluation, est comme suit:

		2025	2024
Terrain	G	1,247,142	1,247,142
Immeuble		51,582,229	54,381,012
TOTAL	G	52,829,371	55,628,154

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les actifs au titre de droits d'utilisation des immeubles loués ont ainsi évolué :

Coût

		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	185,311,526	186,759,957
Indexation sur les contrats variables		(380,038)	(1,448,431)
Résiliation de contrats (a)		(106,198,180)	-
Solde à la fin de l'exercice	G	78,733,308	185,311,526

Amortissement cumulé

		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(57,074,721)	(39,412,293)
Amortissement de l'exercice		(19,584,903)	(17,662,428)
Résiliation de contrats (a)		50,040,886	-
Solde à la fin de l'exercice	G	(26,618,738)	(57,074,721)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	52,114,570	128,236,805

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	G 120,499,477	137,093,900
Intérêts sur obligations locatives	5,988,938	6,749,002
Indexation sur contrats variables	(380,038)	(1,448,431)
Paiements de loyers	(20,344,356)	(20,577,643)
Effet de change sur les contrats en dollars US	(340,200)	(1,317,351)
Résiliation de contrats (a)	(56,381,484)	-
Solde en fin d'exercice	G 49,042,337	120,499,477
Moins portion à court terme	(30,887,014)	(32,516,862)
	G 18,155,323	87,982,615

(a) Les contrats résiliés sont relatifs à une succursale de Turgeau. La Banque a fait le choix de déménager de ce site en raison de la situation sécuritaire. Ils ont ainsi évolué :

	2025	2024
Coût	G 106,198,180	-
Amortissement cumulé	(50,040,886)	-
	56,157,294	-
Obligations locatives	(56,381,484)	-
Gain sur résiliation de contrats de location	G 224,190	-

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

		Equivalent en gourdes des contrats en dollars
Moins d'1 an	G	10,350,735
Entre 1 an et 2 ans		10,350,735
Entre 2 ans et 5 ans		31,052,205
Plus de 5 ans		<u>31,993,181</u>
Total	G	83,746,856

Les montants comptabilisés à l'état du résultat net, en frais de locaux et matériel et mobilier, relatifs aux contrats de location, sont comme suit :

		2025	2024
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	G	19,584,903	17,662,428
Intérêts sur obligations locatives		<u>5,988,938</u>	<u>6,749,002</u>
Total	G	25,573,841	24,411,430

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit

		2025	2024
Dépenses comptables	G	25,573,841	24,411,430
Dépenses fiscales		<u>20,344,435</u>	<u>20,577,643</u>
Écart		<u>(5,229,406)</u>	<u>(3,833,787)</u>
Impôts reportés (note 22)	G	(1,621,116)	(1,188,474)

Les soldes des transactions liées aux contrats de location avec Sogebank sont comme suit (**note 24**) :

		2025	2024
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	-	67,161,688
Obligations locatives		<u>-</u>	<u>(63,594,629)</u>
	G	<u>-</u>	<u>3,567,059</u>
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	G	10,624,402	10,876,303
Intérêts sur obligations locatives		<u>3,160,710</u>	<u>3,526,049</u>
Total charges aux contrats de location	G	13,785,112	<u>14,402,352</u>

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION

Les biens immobiliers hors exploitation regroupent :

		2025	2024
Placements en immobilier - autres	G	217,254,866	208,846,852
Placements en immobilier loués au Groupe		97,390,326	97,390,326
TOTAL BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION	G	314,645,192	306,237,178

Les placements en immobilier – autres ont ainsi évolué:

		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	208,846,852	201,918,607
Adjudications réalisées durant l'exercice		84,204,710	-
Ventes réalisées au cours de l'exercice (a)		(43,034,127)	(23,071,755)
Moins-value de l'exercice		(32,762,569)	-
Transfert des propriétés détenues pour revente		-	30,000,000
Solde à la fin de l'exercice (b)	G	217,254,866	208,846,852

(a) Les ventes de placements en immobilier ont résulté en un gain de G 75,820,330 en 2025 et de G 7,130,450 en 2024 respectivement.

(b) Aux 30 septembre 2025 et 2024, deux placements en immobilier totalisant G 72,125,171 sont loués et ne sont pas sujets à la réserve de 20%.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Les placements en immobilier loués aux entités du Groupe sont comme suit :

		2025	2024
Placement en immobilier loué à Sogefac	G	64,923,700	64,923,700
Placement en immobilier loué à Sogebank		32,466,626	32,466,626
Total	G	97,390,326	97,390,326

Les revenus de loyers découlant de ces placements sont comme suit :

		2025	2024
Placement en immobilier - Sogefac	G	5,058,065	5,119,718
Placement en immobilier - Sogebank		10,415,356	10,523,655
	G	15,473,421	15,643,373

Les placements en immobilier loués au Groupe ne sont pas sujets aux réserves.

Les biens immobiliers hors exploitation, net de la réserve requise par la BRH décrite à la **note 3p**, sont comme suit :

		2025	2024
Placements en immobilier	G	314,645,192	306,237,178
Réserve de 30%		-	(53,009,063)
Réserve de 20%		<u>(62,544,923)</u>	<u>(77,109,575)</u>
Total réserves		(62,544,923)	(130,118,638)
Placements en immobilier net des réserves	G	252,100,269	176,118,540

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Les réserves de biens immobiliers hors exploitation ont évolué comme suit:

	2025	2024
Réserve 30%		
Solde au début de l'exercice	G 53,009,063	59,930,590
Renversement de la réserve (note 3 r)	(53,009,063)	(6,921,527)
Solde à la fin de l'exercice	-	53,009,063
Réserve 20%		
Solde au début de l'exercice	77,109,575	77,202,907
Réserve de l'exercice	4,313,900	11,658,778
Ventes de l'exercice	(18,878,552)	(7,752,110)
Ajustement	-	(4,000,000)
Solde à la fin de l'exercice	62,544,923	77,109,575
TOTAL RÉSERVES	G 62,544,923	130,118,638

(13) ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel consiste en des débours en cours pour la mise à jour du logiciel est comme suit :

Coût

	Solde au 30/09/24	Ajouts	Solde au 30/09/25
Débours en cours	G 32,680,979	-	32,680,979

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

		2025	2024
Comptes à recevoir :			
Comptes à recevoir – affiliés (note 24)	G	780,588	3,889,299
Comptes à recevoir - ventes de placements en immobilier		-	13,147,670
Loyer à recevoir		12,826,350	14,421,350
Comptes à recevoir - autres		18,431,723	15,810,163
		32,038,661	47,268,482
Provision pour pertes de crédit attendues		(13,166,019)	(7,682,687)
Total comptes à recevoir, net		18,872,642	39,585,795
Autres :			
Papeterie et fournitures de bureau		31,591,903	30,097,865
Assurances payées d'avance - Sogeassurance (note 24)		2,861,917	2,872,009
Autres		1,303,501	1,308,458
		35,757,321	34,278,332
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G	54,629,963	73,864,127

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

		Phase 1 Non déprécié	
		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	(7,682,687)	(5,735,632)
Dotation de l'exercice (note 20)		(5,484,541)	(1,951,526)
Incidence du change et autres ajustements		1,209	4,471
Solde à la fin de l'exercice	G	(13,166,019)	(7,682,687)

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(15) DÉPÔTS

Les dépôts se présentent comme suit:

		2025	2024
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	163,548,074	113,367,388
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	854,177,938	743,965,091
Dollars US		<u>4,015,995,741</u>	<u>4,551,379,109</u>
	G	4,870,173,679	5,295,344,200
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	908,752,161	844,649,595
Dollars US		<u>2,225,756,419</u>	<u>1,932,460,793</u>
	G	3,134,508,580	2,777,110,388
TOTAL DES DÉPÔTS	G	8,168,230,333	8,185,821,976
Dépôts en gourdes	G	1,926,478,173	1,701,982,074
Dépôts en dollars US		6,241,752,160	6,483,839,902
TOTAL DES DÉPÔTS	G	8,168,230,333	8,185,821,976

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts ont été comme suit:

		2025	2024
Dépôts d'épargne:			
Gourdes		0.22%	0.22%
Dollars US		0.03%	0.03%
Dépôts à terme:			
Gourdes		8.49%	7.84%
Dollars US		1.30%	1.20%
Plan d'épargne - retraite			
Gourdes		2.58%	3.98%
Dollars US		1.58%	3.18%
Plan d'épargne - logement			
Gourdes		2.31%	2.01%
Dollars US		0.58%	0.61%

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(15) DÉPÔTS (SUITE)

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts des membres du Conseil d'Administration de SOGEBEL et de leurs sociétés apparentées s'élevaient respectivement à G 87,568,024 et G 82,590,731. Ces dépôts sont reçus dans le cours normal des affaires et sont rémunérés à des taux d'intérêts comparables aux taux de la clientèle.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, Sogecarte avait des comptes d'épargne à SOGEBEL respectivement pour G 24,745,695 et G 33,435,759 en gourdes, et G 947,692 et G 1,026,088 en dollars convertis. Ces comptes courants ne sont pas porteurs d'intérêts (**note 23**).

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts gardés en nantissement de prêts étaient comme suit:

		2025	2024
Dépôts à terme en dollars US	G	42,879,509	78,228,636
Dépôts à terme en gourdes		<u>453,725</u>	<u>2,000,000</u>
Total (note 9)	G	43,333,234	80,228,636

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(16) EMPRUNTS - BRH

Les emprunts – BRH sont libellés en gourdes et sont comme suit:

		2025	2024
Emprunts - Kaybel (a)	G	517,798,787	614,925,918
<i>Échéances</i>		<i>27/01/26-4/03/41</i>	<i>27/01/26-4/03/41</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>3.00%</i>	<i>3.00%</i>
Emprunt - Projet Immobilier (b)	G	74,004,233	85,389,499
<i>Échéance</i>		<i>15/05/32</i>	<i>15/05/32</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>1.00%</i>	<i>1.00%</i>
Emprunt – Projet Immobilier (c)	G	19,283,334	23,733,334
<i>Échéance</i>		<i>20/01/30</i>	<i>20/01/30</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>2.00%</i>	<i>2.00%</i>
Emprunt - Secteur Hôtelier (d)	G	106,275,000	-
<i>Échéance</i>		<i>3/06/35</i>	-
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>1.00%</i>	-
TOTAL EMPRUNTS – BRH	G	717,361,354	724,048,751

- (a) Ces emprunts de la Banque de la République d'Haïti (BRH) ont été octroyés pour un montant global de G 1,508,918,500, conformément au quatrième alinéa de l'article 4 du protocole d'accord établi entre SOGEBEL et la BRH relatif à l'appui financier au programme "KAYBEL" (note 9).
- (b) Dans le cadre du protocole d'accord signé le 29 mai 2017 avec la BRH concernant le Programme de Promotion de Développement d'Immobilier (PPDI), la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décaissé, en date du 15 mars 2017, un prêt de G 170,779,000 à SOGEBEL pour le refinancement d'un projet immobilier. Ce prêt d'une durée de 15 ans, porte un taux fixe de 1% remboursable mensuellement en tranches égales de G 948,772.
- (c) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 7 novembre 2019 avec la BRH, un prêt de G 44,500,000 a été décaissé le 20 janvier 2020 pour financer un projet immobilier. Ce prêt d'une durée de 10 ans porte un taux fixe de 2% remboursable mensuellement par tranches égales de G 370,833.

(À suivre)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)

Notes aux états financiers

(16) EMPRUNTS – BRH (SUITE)

(d) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 19 mars 2025 avec la BRH, un prêt de G 109,000,000 a été décaissé le 30 juin 2025 pour financer un projet de secteur hôtelier. Ce prêt d'une durée de 10 ans porte un taux fixe de 1% remboursable mensuellement par tranches égales de G 908,333.

(17) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Les autres éléments de passif sont:

		2025	2024
Dépôts non sujets à emploi	G	127,108,781	195,226,516
Intérêts à payer		119,296,449	84,348,431
Impôts reportés (note 22)		101,873,061	98,691,854
Chèques de direction		83,444,927	45,324,218
Impôts à payer – minoritaires		17,723,644	13,684,132
Impôts à payer – Sogebank (note 24)		19,280,977	11,424,367
Comptes à payer - Sogebank (note 24)		10,815,042	9,585,323
A remiser Sogecarte (note 24)		9,265,718	7,510,119
Montants dus aux employés		7,980,356	7,230,085
Provision sur pertes de crédit attendues - hors bilan (note 23) (a)		2,760,239	1,604,331
Autres		32,272,647	38,158,742
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	531,821,841	512,788,118

(a) La provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers hors bilan a ainsi évolué :

		2025	2024
		Lettres de garantie hors bilan	
		Phase 1 - non déprécié	
Solde au début de l'exercice	G	(1,604,331)	(2,104,331)
(Provision) récupération sur pertes de crédit attendues de l'exercice (note 20)		(1,155,908)	500,000
Solde à la fin de l'exercice (note 23)	G	(2,760,239)	(1,604,331)

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(18) DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées en dollars sont comme suit :

		2025	2024
Dettes subordonnées en dollars <i>série 7ans – 2B</i>	G	<u>130,691,100</u>	<u>131,476,700</u>
Taux d'intérêts		4.5%	4.5%
Échéance		31/03/2027	31/03/2027
Dettes subordonnées en dollars <i>série 10 ans – 2A</i>		<u>182,967,540</u>	<u>184,067,380</u>
Taux d'intérêts		6.5%	6.5%
Échéance		11/11/2030	11/11/2030
Total dettes subordonnées en dollars	G	<u>313,658,640</u>	315,544,080

Les dettes subordonnées émises à des membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et à leurs sociétés apparentées sont comme suit :

		2025	2024
Dettes subordonnées en dollars (note 24)	G	<u>38,553,874</u>	38,785,626

(19) CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et libéré se présente ainsi:

		2025	2024
<u>Capital autorisé et libéré</u>			
Classe A			
120,000 actions	G	<u>60,000,000</u>	60,000,000
Classe B			
480,000 actions		<u>240,000,000</u>	240,000,000
TOTAL CAPITAL LIBÉRÉ	G	<u>300,000,000</u>	300,000,000

La valeur nominale des actions est de G 500. Les actions de classe A, en vertu du caractère d'action de priorité, détient un vote plural équivalent à quatre fois celui de l'action de classe B, soit quatre droits de vote. Les actions de classe B ont un de droit de vote.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(20) DOTATIONS AUX PERTES DE CRÉDIT

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit attendues comptabilisées à l'état du résultat net sont comme suit :

		2025	2024
Placements à l'étranger au coût amorti (note 6)	G	(482,271)	(556,191)
Prêts (note 9)		(39,930,384)	(57,618,271)
Autres éléments d'actif (note 14)		(5,484,541)	(1,951,526)
Autres éléments de passif (lettres de garantie hors bilan) (note 17)		(1,155,908)	500,000
TOTAL	G	(47,053,104)	(59,625,988)

(21) SALAIRES ET AUTRES FRAIS DE PERSONNEL

Les salaires et autres frais de personnel sont comme suit:

		2025	2024
Salaires	G	97,748,439	95,915,594
Frais de transport		26,076,904	25,146,616
Indemnité et pensions, gratifications, boni et frais de représentation		23,131,581	22,130,098
Taxes salariales		9,922,012	9,767,129
Contributions au plan de retraite (a)		1,862,352	1,975,076
Autres dépenses de personnel		17,988,047	12,106,261
TOTAL SALAIRES ET AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	G	176,729,335	167,040,774

(a) La Banque contribue à un plan de retraite des employés à contribution fixe à un taux de 2.00% du salaire. Ces contributions sont versées à Sogebank qui gère le plan de retraite pour les différentes sociétés du Groupe, rémunéré à un taux moyen de 3.00% en 2025 et 2024.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(22) IMPÔTS SUR LE REVENU

Les impôts sur le revenu diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

		2025	2024
Résultat avant impôts sur le revenu	G	218,732,504	146,668,987
Dividendes SOFIHDES		-	(377,734)
Base imposable		<u>218,732,504</u>	<u>146,291,253</u>
Impôts calculés en utilisant les taux statutaires - 30%		65,619,751	43,887,376
<i>Effet des éléments considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		(6,561,975)	(4,400,069)
Écart entre la provision pour pertes sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		(3,514,265)	1,343,998
Revenus d'intérêts sur obligations E-Power non imposables (note 7)		(1,175,738)	(1,191,677)
Impôts sur dividendes SOFIHDES		-	75,547
Autres dépenses non déductibles		-	905,278
Taxes territoriales		<u>1,882,903</u>	<u>1,351,497</u>
Total dépenses d'impôts de l'exercice		<u>56,250,676</u>	<u>41,971,950</u>
Autres ajustements		(4,371,652)	-
Impôts sur résiliation de contrats		5,371,152	-
Ajustement d'impôts		-	(12,010,817)
IMPÔTS SUR LE REVENU, NET	G	57,250,176	29,961,133

La dépense d'impôts sur le revenu est comme suit :

		2025	2024
Impôts courants	G	58,440,621	43,729,253
Impôts reportés :			
Contrats de location (note 11)		(1,621,116)	(1,188,474)
Amortissement - plus-value terrain et immeuble		<u>(568,829)</u>	<u>(568,829)</u>
Total impôts reportés		(2,189,945)	(1,757,303)
DÉPENSES D'IMPÔTS SUR LE REVENU	G	56,250,676	41,971,950

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(22) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Aux 30 septembre, les impôts reportés sont comme suit:

	2025	2024
Terrain et immeuble (note 10)		
Terrain		
Solde au début et la fin de l'exercice	G 30,546,445	<u>30,546,445</u>
Immeuble		
Solde au début de l'exercice	G 21,877,901	22,446,730
Amortissement de l'exercice	<u>(568,829)</u>	<u>(568,829)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G 21,309,072	21,877,901
Total impôts reportés - terrain et immeuble	G 51,855,517	52,424,346
Instruments de capitaux propres		
Solde au début et à la fin de l'exercice	G 44,467,947	44,467,947
Placements en immobilier, loués aux entités de Groupe		
Solde au début et à la fin de l'exercice	G 5,388,670	5,388,670
Contrats de location		
Solde au début de l'exercice	G (3,589,109)	(2,400,635)
Effet de l'écart entre la charge d'amortissement comptable et des intérêts sur les obligations locatives, et les dépenses de loyers admissibles fiscalement (note 11)	<u>(1,621,116)</u>	(1,188,474)
Impôts sur contrats radiés	<u>5,371,152</u>	-
Solde à la fin de l'exercice	G 160,927	(3,589,109)
Total impôts reportés (note 17)	G 101,873,061	98,691,854

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(23) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Aux 30 septembre, les engagements hors bilan se présentent comme suit:

	2025	2024
Lettres de garantie - Sogebank (a)	G 169,950,513	90,739,000
Provision pour pertes de crédit attendues	(2,465,332)	(1,604,331)
Lettres de garantie, net	167,485,181	89,134,669
Solde non utilisé des avances autorisées en comptes courants (b)	G 7,676,920	-
Provision pour pertes de crédit attendues	(294,907)	-
Solde non utilisé des avances en comptes courants, net	7,382,013	-
Total hors bilan, net	G 174,867,194	89,134,669

Les provisions pour pertes de crédit attendues relatifs aux actifs financiers hors bilan qui sont comptabilisées au passif sont comme suit :

	2025	2024
Provision pour pertes de crédit attendues – lettres de garantie Sogebank	G (2,760,239)	(1,604,331)
Total provision pour pertes de crédit attendues (note 17)	G (2,760,239)	(1,604,331)

- (a) Les lettres de garantie émises par SOGEBEL pour le compte de Sogebank sont garanties par des actions et des dettes subordonnées de Sogebank, des dépôts à terme et des hypothèques. Des lettres de garantie aux montants de G 92,320,000 en 2025 et G 39,627,000 en 2024 ont été émises pour des membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe Sogebank, et leurs sociétés apparentées.
- (b) Les avances en comptes courants non utilisées ne sont pas représentatives du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée, en général de moins d'un an, et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(23) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

Au 30 septembre 2025, la Banque traite de certaines affaires en instance de litige engagées par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par SOGEBEL sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de SOGEBEL.

(24) TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Les opérations et les soldes de transactions avec Sogebank et les sociétés affiliées décrites à la **note 1**, se détaillent comme suit:

Aux 30 septembre		2025	2024
Liquidités (note 5)	G	145,331,686	179,617,439
Placements locaux au coût amorti (note 7)		1,445,764,383	932,999,261
Instruments de capitaux propres (note 7)		184,417,275	184,417,275
Autres éléments d'actif (note 14)		<u>3,642,505</u>	<u>6,761,308</u>
Total-actif		1,779,155,849	1,303,795,283
Dépôts (note 15)	G	25,693,387	34,461,847
Obligations locatives (note 11)		-	63,594,629
Autres éléments de passif (note 17)		<u>39,361,737</u>	<u>28,519,809</u>
Total-passif	G	65,055,124	126,576,285

Au cours des exercices		2025	2024
Revenus d'intérêts	G	112,123,697	101,652,503
Frais d'intérêts		(43,271)	-
Revenus d'intérêts, net		112,080,426	101,652,503
Autres revenus		15,473,421	15,643,373
Dépenses opérationnelles		(185,535)	(1,450,716)
Charges sur contrats de location (note 11)		(13,785,112)	(14,402,352)
Frais généraux et administratifs		(65,157,778)	(66,755,656)
Total	G	48,425,422	34,687,152

(À suivre)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.
(SOGEBEL)**

Notes aux états financiers

(24) TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (SUITE)

De l'avis de la Direction, les transactions avec les sociétés affiliées et les sociétés apparentées ont été effectuées aux conditions du marché dans le cours normal des affaires.

Dans le cours de ses activités, SOGEBEL offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe SOGEBANK selon des modalités semblables à des parties non apparentées.

Les placements locaux avec les sociétés apparentées sont reportés à la **note 7**.

Les prêts accordés aux membres des Conseils d'Administration de SOGEBEL et du Groupe SOGEBANK ainsi que les dépôts et les dettes subordonnées des membres des Conseils d'Administration de ces entités sont divulgués aux **notes 9, 15 et 18**.

Les principaux postes de dépenses liés aux sociétés apparentées à des Membres du Conseil d'Administration sont comme suit :

		2025	2024
Autres frais de fonctionnement	G	11,125,787	8,987,279
Frais de locaux		<u>7,562,999</u>	<u>6,677,251</u>
TOTAL	G	18,688,786	15,664,530



SOGEBEL